

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 15 juin 2015

Le lundi 15 juin 2015, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 9 juin 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Marie-Laure DAUCHEZ,
Mme Sylvie LEKIN,
Mme Valérie MAUPAS,
M. Étienne MERCIER,
M. Pascal CHERKI,
Mme Danièle POURTAUD,
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

dont les mandataires sont respectivement :

M. Stéphane FERTIER, jusqu'à la délibération 2015 DU 131
M. Florentin LETISSIER, jusqu'à la délibération 2015 DEVE 38
M. Didier ANTONELLI, à partir de la délibération 2015 DU 131
M. Cédric GRUNENWALD, à partir de la délibération 2015 DU 131
M. Hermano SANCHES RUIVO, à partir de la délibération 2015 DASCO 15
Mme Marianne AUFFRET, à partir de la délibération 14 2015 20
M. Stéphane FERTIER, à partir du vœu V14 2015 22

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Pascal CHERKI, jusqu'à la délibération 14 2015 17
Mme Célia BLAUDEL, jusqu'à la délibération 14 2015 17
M. Hermano SANCHES RUIVO, jusqu'à la délibération 14 2015 17
Mme Marianne AUFFRET, jusqu'à la délibération 14 2015 17
M. Etienne MERCIER, jusqu'à la délibération 14 2015 18
Mme Olivia POLSKI, jusqu'à la délibération 2015 DU 121
M. Cyril MOURIN, jusqu'à la délibération 2015 DEVE 106
Mme Sylvie LEKIN, jusqu'à la délibération 2015 DEVE 106
Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, à partir du vœu V14 2015 23

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Bonsoir. Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer. Je vous propose de désigner Florentin LETISSIER comme secrétaire de séance.

Voici la liste des élus qui ont donné pouvoir : Sylvie LEKIN (qui est en conseil d'école) donne pouvoir jusqu'à son arrivée à Florentin LETISSIER, Marie-Laure DAUCHEZ donne pouvoir à Stéphane FERTIER.

En introduction, je voulais que nous félicitions l'équipe de foot féminin de François Villon : elles sont depuis vendredi dernier championnes du monde de foot féminin scolaire. Ces filles de 6^{ème} et 5^{ème} sont arrivées devant l'équipe de Montréal et celle de Beyrouth. Le match a eu lieu à Montréal. Elles étaient très fières à leur retour.

Applaudissements.

- 14 2015 19

Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Mme PETIT

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, je voulais que le conseil se prononce sur la procédure d'urgence qui a consisté en l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour ; elle porte sur le choix du mode de gestion de la future crèche située dans le quartier Broussais.

Je demande au conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver cette procédure d'urgence et d'autoriser le conseil à délibérer sur son mode de gestion.

Il y a -t-il des oppositions à ajouter cette délibération à l'ordre du jour ?

Je vous remercie.

DELIBERATION N° 87

14 2015 19 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Madame Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement adopte à l'unanimité la procédure d'urgence.

Votants : 23 dont 2 pouvoirs
Pour : 23 dont 2 pouvoirs

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2015 15**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 11 mai 2015.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je vous propose de procéder à l'adoption du compte-rendu de notre séance du 11 mai dernier. Il y a-t-il des demandes de modifications ?

M. LESAIN

Je souhaite demander une petite rectification. En page 24, je vous citais, madame PETIT. Dans le compte rendu, vous vous demandiez, je cite : « ... comment faire participer les jeunes du secondaire ». J'ajoutais : « Je ne suis pas d'accord avec vous. » En réalité, ce que vous disiez était : « Faire participer les jeunes est secondaire » et je rajoutais : « Je ne suis pas d'accord avec vous. »

Mme PETIT

Très bien. D'autres corrections ?

Je mets aux voix ce compte rendu avec cette modification.

DELIBERATION N° 88

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

14 2015 15 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 11 mai 2015

Madame Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 11 mai est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 2 pouvoirs
Pour : 23 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2015 16

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci madame la Maire. Six associations ont demandé leur inscription à la Maison des Associations du 14^e.

Deux associations culturelles :

- L'association Garidell 14, qui s'occupe de promouvoir des artistes peu connus, notamment bretons ;
- Gea Musica, qui promeut des activités culturelles et artistiques autour de la musique et du corps.

Une association de Solidarité Santé Social :

- Réseau des acteurs de la dynamique en ASL qui promeut une démarche favorisant l'insertion des personnes immigrantes ;

Trois associations à vocation plus citoyenne :

- Le Centre Technique Régional de la Consommation Ile-de-France, qui fait de la formation auprès des représentants d'associations de consommateurs ;
- L'association Escalier, qui fait de l'accompagnement individuel et collectif pour aider les nouveaux venus en France à la citoyenneté ;
- La Ressourcerie créative est une association dont le but est le développement durable par le soutien à la création.

Ces associations ont demandé à rejoindre le réseau de nos associations, déjà très fourni ; je ne peux que m'en réjouir. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 89

14 2015 16 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 2 pouvoirs
 Pour : 23 dont 2 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 14 2015 17**

Désignation des représentants du conseil du 14^e arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je me passe la parole pour une délibération qui vise à désigner les membres du collège des élus représentants au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 14^e arrondissement.

Outre ma personne, en tant que Maire et membre de droit de ce conseil, sont proposés au titre de la majorité municipale : Cédric GRUNENWALD, Agnès BERTRAND, Sylvie LEKIN, Nicolas LIEBAULT et Mélody TONOLLI.

Trois places sont prévues pour l'opposition. J'ai reçu la candidature de Mme MERCHADOU. Je n'ai pas reçu les autres.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous proposons Stéphane FERTIER et Bertrand LESAIN.

J'en profite pour dire combien nous nous réjouissons que ce CSPD soit enfin réuni. En effet, c'est quelque chose que nous demandons de façon récurrente. Nous l'avons fait lors d'une autre délibération qui concernait le GLTD. Nous avons fait remarquer à l'époque que les choses devaient être faites dans l'ordre et que le CSPD devait être provoqué avant. C'est en passe de se réaliser.

Mme CARRERE-GÉE

Je suis également candidate au nom de l'opposition municipale.

Mme PETIT

Nous avons prévu trois places. Nous allons donc en prévoir quatre pour l'opposition municipale, l'idée étant de rassembler le plus possible.

Je vous demande d'approuver la composition suivante :

Carine PETIT, Cédric GRUNENWALD, Agnès BERTRAND, Sylvie LEKIN, Nicolas LIEBAULT, Mélody TONOLLI, Stéphane FERTIER, Bertrand LESAIN, Chantal MERCHADOU, Marie-Claire CARRERE-GÉE.

DELIBERATION N° 90

14 2015 17 Désignation des représentants du conseil du 14^e arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de prévention de la Délinquance du 14^e arrondissement

Mme Carine PETIT rapporteure

Article unique : Sont désignés pour représenter le conseil d'arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 14^e arrondissement :

Majorité Municipale :

Mme Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, Membre de droit, Co-présidente
M Cédric GRUNENWAD
Mme Agnès BERTRAND
Mme Sylvie LEKIN
M Nicolas LIEBAULT
Mme Mélody TONOLLI

Opposition Municipale :

M. Stéphane FERTIER
M. Bertrand LESAIN
Mme Chantal MERCHADOU
Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE

DELIBERE

Article unique : est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	23	dont	2	pouvoirs
Pour :	23	dont	2	pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2015 18**

Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 14^e arrondissement 2015

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je me passe à nouveau la parole pour l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 14^e arrondissement, qui porte sur des reports (dotation de gestion locale notamment) et des abondements. Le budget supplémentaire (dotation locale et dotation d'investissement), porte sur un montant total de 865 363 €, pour un budget total primitif de l'état spécial de 7 688 859 €. Je le précise car cela montre une grande conformité des prévisions budgétaires faites au moment du budget Primitif et de nos demandes au moment de l'établissement du budget supplémentaire.

Avec le budget supplémentaire, le budget de l'état spécial s'élève donc à 8 554 223 €.

Les abondements et les transferts sur la dotation de gestion locale concernent en grande partie la gestion comptable des fluides pour les équipements de proximité. Nous avons fait remonter auprès de la Ville des points sur la prise en charge des marchés de prestation de nettoyage toujours plus importants. Nous avons également fait en sorte que soient pris en compte dès la rentrée, les établissements scolaires rentrant en Réseau d'Éducation Prioritaire. Il existe un abondement supplémentaire de la Ville en fonction du nombre d'élèves par rapport au nombre d'habitants.

La dotation d'investissement comprend un report non consommé de 2014 sur 2015. Elle concerne les conseils de quartier ainsi que la mairie, pour les travaux d'urgence. J'avais eu l'occasion de m'exprimer sur la consommation de cette enveloppe au cours de la présentation du budget primitif. Nous allons la consommer en fonction des projets : renouvellement des conseils de quartier, votes sur les projets de budget participatif. Cette dotation d'investissement viendra en complément pour des projets qui ne seraient pas retenus, en plus de la réserve nécessaire pour les travaux d'intervention urgente dans les équipements de proximité.

Il y a -t-il des prises de parole ?

M. LESAIN

Merci madame la Maire. J'ai eu l'occasion, au nom de mon groupe, d'échanger avec la Direction Générale des Services et avec vous-même. Je vous en remercie. Cette discussion nous a permis d'appréhender ce budget que vous nous soumettez ce soir.

Ce budget nous permet surtout, vous le disiez, d'identifier les évaluations qui avaient pu servir de base : nous n'allons pas vous tenir rigueur de l'hiver et de la douceur du printemps d'une année sur l'autre et du fait de ne pas pouvoir estimer les charges à la virgule près.

Nous aimerions qu'il y ait plus de vigilance sur les dépenses de nettoyage et d'entretien. Nous en avons parlé ensemble. Je sais que votre équipe et vous-même êtes conscients des difficultés posées par certains marchés publics dans ces domaines.

Nous refusons également (et je sais que vous êtes d'accord avec nous sur le fond) que la Mairie de Paris nous impose des dépenses qu'elle n'a pas prévues de son côté et qu'elle exige que nous prenions en charge, sans forcément nous donner le choix. Je prendrai l'exemple, dont nous avons débattu ensemble, de l'expérimentation qu'elle souhaitait mener sur un kiosque citoyen dans le 14^e, pour lequel aucun budget n'avait été fléché à l'origine. Pour une expérimentation qui se veut innovante, le fait que la Ville de Paris ne porte pas elle-même le budget est peut être un mauvais message !

À ce stade, reste un certain nombre d'inconnues. Au-delà de ma demande de la liste des marchés conclus par la mairie (je suis sûr que vous me la remettrez bientôt), je vous ai également demandé,

lors de notre réunion, un point sur l'utilisation des budgets des 6 conseils de quartier, en fonctionnement et en investissement. Ces montants ne sont pas neutres. Ce non-emploi des budgets d'investissement représente 60 % des crédits reportés d'une année sur l'autre. Cela vous a conduit lors du dernier conseil à indiquer à la Maire de Paris que vous ne seriez pas opposée à une diminution globale des budgets des conseils de quartier. Pour notre part, nous pensons que ce n'est pas le caractère trop élevé des budgets d'investissement des conseils de quartier qui rend leur utilisation difficile, c'est au contraire leur caractère trop faible par rapport aux projets.

Pour toutes ces raisons, en considérant que ce budget supplémentaire est logiquement dans le fil du budget primitif 2015 sur lequel nous nous étions déjà exprimés, nous nous abstiendrons.

Mme CARRERE-GÉE

Je m'abstiendrai sur ce projet de budget supplémentaire. Je voudrais souligner que, quelles que soient les incertitudes sur les aléas climatiques, les variations sont très importantes en matière d'électricité : elles représentent 20 %. Il serait souhaitable, pour les années suivantes, d'effectuer une évaluation à la hausse.

Mme PETIT

Lors d'une réunion, j'avais proposé aux présidents de groupes d'échanger sur le budget supplémentaire et j'avais expliqué en toute transparence à M. LESAIN ce que nous avons porté par principe auprès de la Ville de Paris, que ce soit sur les kiosques citoyens ou sur d'autres éléments. Le but était de permettre à la Ville de tenir compte des projets des mairies d'arrondissement mais pour lesquels nous ne voyons pas toujours venir les budgets correspondants.

A-t-on pu envoyer les éléments concernant les budgets d'investissements des conseils de quartier par mail ? (*Mme PETIT pose la question à l'administration*). Cela devrait arriver.

Cela me permet de dire que la dotation d'investissement pour les conseils de quartier est insuffisante : elle ne leur permet pas de réaliser des projets lisibles. Certains ont mis de l'argent de côté pour réaliser des projets de plus grande envergure. Cette cagnotte existe mais je préfère travailler avec les conseils de quartier dans la démarche du budget participatif. Certains conseils de quartier ont soumis des projets qui seront peut-être votés en septembre prochain. Cela concerne plus de 2 millions d'euros. Je préfère travailler sur des projets de 100, 200, voire 400 000 €, plutôt que sur des petites dotations d'investissement. Le budget participatif est de ce fait plus lisible et plus intéressant à travailler.

Nous transmettrons les taux de consommation des enveloppes fonctionnement et investissement des conseils de quartier : cela sera précisé dans le compte-rendu.

Concernant les fluides, Mme CARRERE-GÉE, je propose que l'on transmette un état précis du calcul des prévisions et un état des consommations.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 91

14 2015 18 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 14^e arrondissement 2015

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : le budget supplémentaire de l'état spécial 2015 du 14^{ème} arrondissement est adopté à la majorité par nature et par fonction, tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Votants :	27	dont	2	pouvoirs
Pour :	20	dont	1	pouvoir

Abstentions : 7 dont 1 pouvoir

Mme PETIT

Je vais intervertir l'ordre des délibérations, car Marianne AUFFRET vient d'arriver et je veux lui laisser le temps de prendre place. Je passe donc la parole à Danièle POURTAUD.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération 2015 DAC 313**

Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

Comme vous le savez, Paris est riche d'un important patrimoine culturel : 93 édifices, dont 83 églises, qui font partie des édifices les plus connus et les plus visités de la capitale. La Ville poursuit l'entretien et la rénovation de ces édifices, avec un plan de grande ampleur ; 80 M€ pour la mandature, dont 60 M€ pour les grandes opérations et 20 M€ pour l'entretien permanent.

La mairie a décidé de rendre public, par cette délibération, l'ensemble des grandes opérations prévues, ce qui devrait satisfaire tous ceux qui réclamaient un plan « églises ».

Ce plan est partenarial : il a été négocié avec le diocèse et les paroisses, ainsi qu'avec les maires d'arrondissement. Sur le plan financier, l'État a annoncé qu'il ajouterait 11 M€ au titre des monuments historiques. La Ville cherche également à favoriser le mécénat et espère qu'il apportera un complément de ressources d'environ 20 M€.

Le vote de cette délibération permettra d'accélérer la mise en œuvre ; il ne sera pas nécessaire d'autoriser chaque opération ni chaque demande de subvention au Ministère de la Culture.

L'avancement de la mise en œuvre du plan sera régulièrement présenté en deuxième commission au Conseil de Paris.

Je n'énumérerai pas l'ensemble des chantiers prévus. Les plus emblématiques sont la Madeleine, pour la fin de la corniche est (3 M€), Saint Augustin (4,2M€), les toitures de Saint Philippe du Roule (5,8 M€). Je ne parle que des édifices qui ont fait couler beaucoup d'encre ces dernières années.

Dans le 14^e, la réfection du clocher et de la flèche de saint Pierre de Montrouge est prévue, pour un montant de 600 000 €. Le chantier devrait commencer en 2017.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRRE-GÉE

Je voudrais connaître les pistes de financement extérieur que vous avez identifiées à ce stade ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

En décembre 2014 et en février 2015, nous avons demandé un plan sur ce sujet et nous sommes heureux que cela avance dans la bonne direction. Cependant, il est important de reprendre les points de ce vœu et de les mettre en perspective :

- qu'un état des lieux soit fait ;
- qu'une programmation soit réalisée sur la mandature, avec un choix d'opérations urgentes ;

- que l'on s'organise pour faire effet de levier sur les financements privés, c'est-à-dire non seulement les solliciter en complément, mais également utiliser l'argent public pour faire effet de levier.

Ce vœu a été rejeté par deux fois. Nous apprécions néanmoins que cela ait avancé, même si en reprenant certaines de nos propositions, nous aurions pu faire quelque chose de plus efficace. En effet, des problèmes demeurent : on nous parle d'investir 80 millions. J'ai l'impression que l'on part de la somme disponible ou arbitrée plutôt que de l'état des lieux des choses nécessaires : nulle trace d'un état des lieux complet du patrimoine qui aurait permis de partir des besoins.

Une deuxième question se pose, celle du calendrier, opération par opération. N'est évoquée ici que « la durée de la mandature ». C'est bien flou. Nous nous demandons en particulier quel sera le calendrier pour St Pierre de Montrouge et ce qui est prévu pour Saint Vincent de Paul. Des engagements ont été pris à ce sujet ; je pense à la chapelle de Saint Vincent de Paul. Il ne faudrait pas qu'il se passe à Saint Vincent de Paul ce qui s'est passé à Laennec.

Enfin, je le répète, il est souhaitable que les financements extérieurs viennent en complément ; utiliser les financements publics pour faire effet de levier est efficace. C'est en effet beaucoup plus intégrateur car cela permet de faire en sorte que le financement privé soit mobilisé au cœur du projet. C'est également plus efficace : avec un dispositif « un euro pour un euro », on lève davantage qu'en tendant simplement la sébile. Merci.

M. CHERKI

Je voulais vous féliciter pour ce Plan d'Investissement Municipal pour les églises. Je rappelle qu'au sens de la loi de 1905, nous en avons la propriété.

Un effort très important a été réalisé depuis 2001 : le patrimoine culturel était alors très dégradé. Je suis très surpris de voir comment la droite, lorsqu'elle était en exercice, a laissé nos églises se délabrer.

Nous avons mobilisé des fonds très importants pour la rénovation de Saint Sulpice : cette opération a coûté plusieurs millions d'euros. Nous sommes également intervenus pour le couvent des Bernardins. Nous avons fait un effort sans précédent, toujours en concertation avec le diocèse et toujours dans le respect des prérogatives de chacun.

La Maire de Paris a souhaité engager en amont des discussions avec le diocèse afin d'examiner les priorités. En effet, ce dernier a bien conscience que la Ville de Paris ne peut effectuer la rénovation de toutes les églises en même temps.

80 millions d'euros, ce n'est pas rien. Je m'en félicite, et je vous remercie, Mme la Maire. En effet, nous avons, avec Mme POURTAUD, lors de la précédente mandature, commencé le chantier de rénovation de Saint Pierre de Montrouge. Nous avons dû mettre un filet, car les coûts s'étaient révélés deux fois plus importants que les estimations. Je sais qu'Anne Hidalgo a pris l'engagement de terminer la rénovation de ce clocher. Je remercie Mme la Maire d'avoir inscrit au Patrimoine d'Investissement Municipal des édifices culturels la rénovation de l'église Saint Pierre de Montrouge, dont je vous rappelle qu'elle est la plus grande paroisse de Paris ; elle couvre 80 000 âmes.

Mme PETIT

Vous pourriez me remercier d'avoir avancé de deux ans. En effet, la Ville prévoyait cette restauration en 2019. Danièle POURTAUD et moi-même avons demandé que le redémarrage de ce chantier, qui a commencé il y a plusieurs années, puisse être avancé de deux ans. Cette anomalie devrait être rectifiée début 2017.

M. AZIERE

Comme mes collègues, je me réjouis du financement de la rénovation de ces bâtiments culturels. Je reste néanmoins vigilant. Si le budget paraît conséquent, il ne comprend pas les éventuels

dépassements et surcoûts de travaux. Je crains qu'il ne faille prévoir des enveloppes beaucoup plus importantes. Je ne voudrais pas que cela se fasse aux dépens des édifices concernés.

Par ailleurs, deux bâtiments annoncés lors de la communication initiale ont disparu : la synagogue de la Victoire et l'église Notre-Dame d'Auteuil. Or, leur rénovation est absolument nécessaire. Est-ce une option différée ou un oubli ?

Qu'en est-il de la mobilisation de l'économie locale et des artisans, présentée en avril dernier dans le dossier de conférence de presse, et absente de la délibération d'aujourd'hui ?

Je rappelle que le groupe UDI-modem avait demandé lors du dernier Conseil de Paris que tout soit mis en œuvre pour faciliter le travail d'identification des structures de mécénat, partenaires éventuels de ces rénovations, en particulier les parlementaires parisiens, afin de faciliter la mobilisation de leurs réserves parlementaires.

Mme POURTAUD

Je voulais remercier M. CHERKI d'avoir rappelé que les efforts réalisés depuis 2001 sont sans commune mesure avec ce qui a été fait précédemment. Le budget alloué à la rénovation des édifices culturels est en moyenne de 11 M€. Ce sera désormais un peu plus, alors que dans la mandature précédant 2001, c'était de l'ordre de 5 M€ par an.

C'est effectivement un patrimoine très dégradé, sur lequel des interventions très lourdes sont nécessaires ; en effet, plus on attend, plus les travaux sont chers.

Je voudrais rassurer Mme KOSCIUSKO-MORIZET : bien entendu, l'état des lieux a été fait ! Il est fait très régulièrement. Bien entendu, la Direction des Affaires Culturelles fait inspecter constamment l'état de nos églises et autres édifices culturels ! Il faut constamment vérifier les désordres dans les bâtiments.

En tant qu'ancienne adjointe chargée du patrimoine, je peux vous affirmer que la liste présentée ici n'a rien de surprenant : c'est celle sur laquelle je travaille depuis des années. Un certain nombre de personnes, groupes politiques ou partenaires extérieurs, avait demandé que le Plan d'Investissement de la Mandature soit public ; c'est ce qui a été fait au mois d'avril et c'est ce qui est fait par la délibération présentée au conseil de Paris. Je crois que cela répond à votre question.

Quelle est la manière d'aller chercher les fonds privés auxquels j'ai fait allusion, lorsque j'ai dit que la mairie de Paris comptait sur un complément de mécénat de 20 M€ ? Depuis très longtemps, la mairie de Paris a des mécènes pour ses opérations de rénovation du patrimoine : fondations privées, Fondation du patrimoine, et maintenant la nouvelle fondation, créée par le diocèse, destinée à abriter des fonds de dotation spécifiques pour chaque édifice culturel. En effet, des privés peuvent avoir envie d'aider à la rénovation d'un édifice en particulier.

Il existe par exemple un fonds de dotation spécifique pour Saint Germain des Prés, créé depuis plusieurs années, et qui a maintenant des partenaires américains.

La mairie de Paris a créé un fonds de dotation pour faire appel au mécénat pour la rénovation de son patrimoine.

Il est fait également appel au mécénat individuel à travers le crowdfunding : la première opération de cet ordre est l'appel au mécénat privé pour la restauration des deux Delacroix de Saint Sulpice. C'est une opération que j'avais initiée à la fin de la mandature précédente et qui avait été lancée au musée Delacroix par Bruno JULLIARD. Ces tableaux sont suffisamment emblématiques pour que l'on fasse appel au mécénat de particuliers. Cependant, la plupart du temps, ce sont de grandes fondations qui viennent abonder.

M. AZIERE posera sa question sur la synagogue de la Victoire et sur l'église Notre Dame d'Auteuil au conseil de Paris, car je n'ai pas la réponse.

Concernant la mobilisation des artisans, qui est une volonté portée par la Maire de Paris et toute l'équipe municipale, il n'était pas utile de le rappeler à nouveau dans cette délibération, qui n'est qu'une délibération de planification et dont l'utilité est de ne pas repasser devant le conseil de Paris. Si comme vous le redoutez, il arrive que des entreprises fassent défaut ou que des difficultés de chantier amènent à différer, cette délibération permettra que les services se mobilisent immédiatement sur une autre opération, voire lancent plusieurs opérations simultanément.

Quant à l'appel aux fonds des réglementaires, comme vous le savez, de nombreux parlementaires utilisent leurs réserves parlementaires en province, pour entretenir le petit patrimoine et en particulier les églises. Je pense que les parlementaires parisiens n'ont pas besoin d'une piqure de rappel, mais vous pouvez cependant le faire.

Mme PETIT

J'ajoute que la mise en valeur de Saint Pierre de Montrouge sera traitée dans le cadre de l'aménagement de la place d'Alésia. Cela va compter dans la façon de remettre en valeur l'avenue du Général Leclerc, notamment au niveau du parvis.

Par ailleurs, nous l'avons déjà évoqué dans ce conseil, lorsque des sociétés comme Gaumont utilisent des parcelles de l'église pour ses emprises de chantier, nous leur demandons de participer à la rénovation de certains travaux.

Enfin, je précise que Saint Vincent de Paul n'est pas la chapelle du site Saint Vincent de Paul du 14^e, c'est celle du 10^e arrondissement. Cela fera l'objet des questions soumises à concertation : garde-t-on la fonction de culte à cette chapelle ou non ?

Concernant les artisans, cela se fera au moment du cahier des charges de chaque opération.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 94

2015 DAC 313 Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants :	28	dont	2	pouvoirs
Pour :	28	dont	2	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DAC 133

Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement (14^e).

Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

L'association Lire Autrement a comme objectif de mieux faire connaître les auteurs et la littérature, principalement par des lectures publiques données par des comédiens. Elle intervient très

régulièrement dans le 14^e depuis de nombreuses années, dans le cadre du Printemps des poètes, et tous les deux ans, dans le cadre du festival La Fureur des Mots.

Pour l'ensemble de ses actions, dans le 14^e, et ailleurs sur Paris, la Ville de Paris propose une subvention de 5.000 euros.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 95

2015 DAC 133 Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement (14^e)

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique : projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité. .

Votants :	28	dont	2	pouvoirs
Pour :	28	dont	2	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DU 131

Restructuration de l'ensemble immobilier "Gaité-Vandamme" (14^e) - Dissolution de la copropriété, acte d'échange, AOT, convention de projet urbain partenarial, dépôt PC.

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La délibération porte sur la restructuration de l'ensemble immobilier « Gaité-Vandamme ». Elle comporte plusieurs éléments :

-L'ensemble immobilier Vandamme Nord, régi à ce jour par une copropriété très compliquée à gérer et peu adaptée à ce type de gouvernance. Les programmes sont très hétérogènes. Il a été décidé de l'adoption d'une organisation en volumes, ce qui doit à la fois permettre d'exonérer les propriétaires minoritaires des risques et charges pesant sur un ensemble immobilier de cette importance, ainsi qu'une mise en œuvre plus efficace du projet.

Tous les copropriétaires devront voter à l'unanimité la dissolution de la copropriété et de l'acte authentique dont il est question dans cette délibération.

-La promesse d'échange relatif à la bibliothèque Vandamme. Elle se situe en contrebas des immeubles de bureaux et souffre d'un manque d'accessibilité et de visibilité. Les travaux devraient apporter une amélioration. Une surface de plus de 700 m² est prévue. La bibliothèque fonctionnera pendant la période de construction qui précédera le transfert.

-Le troisième élément porte sur la promesse d'occupation du domaine public du parking. Unibail projette la rénovation du parking sous-terrain, dont la surface est très importante et la création d'une rampe d'accès de 400 m² en surface et en tréfonds, pour améliorer l'insertion du projet dans l'environnement. Pour ce faire, il doit bénéficier d'une autorisation d'occupation du domaine public. Il sera plus facile de rentrer à l'intérieur du parking souterrain, ce qui devrait attirer plus de personnes.

-La convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) est signée entre la Ville de Paris, d'une part, le Groupe Unibail-Rodamco, la STI Gaité Parking, la STI Gaité Bureaux, d'autre part. Cette convention

s'appuie sur le protocole d'accord signé entre la Ville de Paris et Unibail-Management (différents noms sont évoqués mais c'est une déclinaison du même acteur), relatif à la restructuration de l'îlot Vandamme Nord en date du 5 mars 2015. Ce PUP prévoit essentiellement des travaux de voirie rendus nécessaires par cette opération géante de restructuration. Les sommes engagées sont des sommes plafonds. Les clés de répartition sont intéressantes : la Ville et les acteurs se mettent d'accord pour partager les frais. Les sommes sont indicatives, le projet n'étant pas encore arrêté précisément. Tout cela sera travaillé grâce à la concertation qui aura lieu jusqu'à l'automne 2015.

Quelques mots sur les grands éléments structurants, qui ont une influence sur la capacité à traverser ce quartier :

-2,24 M€ répartis entre la Ville (30 %) et Unibail (70 %) serviront à la création d'une liaison piétonne partant de la rue de la Gaité jusqu'au centre commercial, afin de réduire la coupure urbaine créée par la présence de la trémie (tunnel situé entre le quartier Gaité et le centre commercial) et à aménager la traversée piétonne située juste à l'entrée. Un éventuel comblement de la trémie et de l'avenue du Maine est compatible avec cette liaison piétonne.

Si le scénario « comblement de trémie » devait être réalisé, les deux parties conviennent de se rencontrer afin de discuter d'une éventuelle évolution de la présente convention, sachant qu'ils ont fixé des sommes plafonds.

- Pour 920 000 euros (15 % Ville, 85 % Unibail) il est prévu le réaménagement des trottoirs, du côté des numéros pairs de l'avenue du Maine, entre la rue du commandant Mouchotte et la rue Vercingétorix, afin de mettre en valeur le programme immobilier et améliorer l'accessibilité.

-Pour 660 000 euros (15 % Ville, 85 % Unibail), il est prévu le réaménagement des trottoirs de la rue du Commandant Mouchotte côté numéros impairs. Cet aménagement doit prendre en compte les fonctions urbaines générées par l'hôtel, qui sera entièrement rénové : dépose et reprise taxi, ainsi que les cars de tourisme, qui posent souci dans ce quartier. Il s'agit de 5 emplacements de cars de tourisme et l'aménagement d'une traversée piétonne sur la rue du commandant Mouchotte.

-Pour 680 000 euros (30 % Ville et 70 % Unibail) il est prévu le réaménagement des trottoirs de la rue Vercingétorix bordant l'îlot Vandamme Nord, afin d'assurer l'accès aux véhicules de livraison et de transport de fonds, ainsi que la réalisation d'une aire d'arrêt au profit de ces derniers. Il est prévu de nombreuses livraisons dans cette rue et il est important de veiller à ce que cette rue ne soit pas encombrée. Nous y sommes très attentifs et nous sommes en liaison constante avec les riverains. Le projet a déjà beaucoup évolué, pour permettre que cette partie livraison se passe au mieux, sachant que l'on attend plus de commerces, donc plus de livraisons.

Je vous engage à voter cette délibération.

Mme PETIT

C'est un projet très important, qui va structurer cette partie de l'arrondissement ainsi que la rive gauche de Paris. Nous serons vigilants sur plusieurs points (je vous rappelle que l'on souhaitait y faire arriver une autoroute urbaine il y a quelques années) :

-le rattrapage d'une injustice urbaine en termes d'espace public et des circulations piétonnes. Cela va permettre de rectifier ce qui avait été mal conçu à l'origine : la question de la trémie, mais pas seulement.

-l'avenir de cet îlot n'est pas uniquement commercial : des logements et une crèche inter-entreprises seront construits.

- la requalification complète de la bibliothèque en termes de visibilité et d'accessibilité.

Avec Marianne AUFFRET et Olivia POLSKI, nous insistons auprès de ces grands partenaires : nous comprenons l'intérêt commercial de ce centre, mais ils ne peuvent pas être indifférents au commerce de proximité. En tant qu'élus, nous avons un devoir de mobilisation de ces grands partenaires en faveur de tous les commerces de proximité.

Ce sera quelque chose d'attractif et de nouveau. La reconquête des habitants de ce quartier se fera sur la qualité de ce projet de circulation piétonne.

Une première réunion publique a eu lieu, où l'influence n'était pas énorme. Pourtant la publicité en avait été faite dans le quartier. Les questions des copropriétés, des habitants, des locataires viendront sans doute avec le temps. Lors de la réunion animée par Jean-Louis MISSIKA et Christophe NADJOVSKY, nous avons insisté sur le fait que nous serons disponibles autant de fois que cela sera nécessaire, pour expliquer et rendre compte des besoins de tous les acteurs, et défendre leurs intérêts.

M. AZIERE

Je vais essayer d'être court. Un des observatoires déterminants de la conduite de ces travaux est l'atelier Montparnasse. Je répète à quel point il me semblerait normal, ou d'inviter les élus du conseil du 14^e dans leur ensemble, ou de les tenir au courant de la réunion de l'atelier Montparnasse, dans un souci de relais de l'information vis-à-vis des riverains.

Le deuxième point concerne la publicité : les réunions publiques ont été assez peu pourvues. Il serait temps de faire dans le journal du 14^e un dossier spécial consacré à la rénovation de Gaité-Vandamme, qui est l'un des plus gros chantiers de l'arrondissement, avec la requalification de l'avenue du général Leclerc. J'ai lu que les visuels existaient, l'agence d'architecture Winy MAAS ayant déjà travaillé sur le sujet. Ce serait bien de donner aux habitants du 14^e des perspectives sur ce quartier. Le chantier démarre dans un an, il n'est donc pas trop tard.

Je souhaiterais avoir une idée de la date de la modernisation de la gare Montparnasse, de son parvis et de son raccordement au bas de la tour. Une série de travaux va-t-elle être entamée de 2016 à 2020 ? Sera-t-elle suivie d'une deuxième tranche ? À partir de quand ? Pour combien de temps ce quartier va être sens dessus dessous ?

Je n'ai toujours aucun élément qui permette de comprendre si le chantier impactera la circulation avenue du Maine. Comment les débords de circulation ont été évalués dans le cas d'une fermeture du tunnel ?

Mme PETIT

Je voulais répondre sur l'information donnée sur ce dossier. Ce projet a été présenté par l'équipe d'Unibail aux conseils de quartier, de manière publique. Je pourrais également vous adresser les publications municipales où nous sommes très souvent cités sur ce sujet : cela a été présenté comme l'un des projets importants qui engagent le 14^e pour les prochaines années. Ce projet a été expliqué, images de synthèse à l'appui.

Mme CARRERE-GÉE

Je voudrais me faire le relais des propos tenus par Éric AZIERE, tant concernant l'atelier Montparnasse que concernant l'information des habitants de quartier. Personne n'a de vision claire à ce jour. Certains ont vu des photos ou des maquettes. Personne n'évalue précisément les enjeux en termes de temps ou de nuisance, sans parler de la concertation sur les projets ni des préoccupations légitimes exprimées par les riverains. Elles sont toujours utiles à entendre, car quel que soit le professionnalisme des experts impliqués dans le projet, il y a toujours des détails auxquels on n'a pas pensé.

Je voudrais me faire le relais des habitants de la rue Vercingétorix, qui sont inquiets à propos de l'intensité de la circulation dans cette rue, une fois le projet achevé. Sur certains points, leur préoccupation a été entendue par Unibail. Ils avaient précisé que l'accès prévu pour le projet de l'aire Catalogne était impossible ; Unibail a accepté la modification, en prévoyant l'entrée des camions par la rue Mouchotte et la sortie par la rue Vercingétorix.

Pour les deux autres aires, les habitants estiment que la mise à quai des camions nécessitera beaucoup de manœuvres, dans une rue étroite, avec des nuisances sonores importantes. L'issue du dialogue entamé n'est pour le moment pas positive. Je voudrais donc me faire l'écho de leurs préoccupations et vous demander, Mme la Maire, si vous pouvez vous assurer auprès d'Unibail que le dialogue puisse reprendre.

Dans le projet, il est indiqué que les aires sont accessibles depuis la rue Mouchotte. Il me semble que ce n'est vrai que pour l'aire Catalogne. Un paragraphe indique que « les aires permettront d'assurer l'approvisionnement commercial, tout en améliorant la desserte de la rue Vercingétorix ». Je ne vois pas comment c'est possible, puisqu'à l'avenir tous les flux seront concentrés rue Vercingétorix.

Je voudrais également obtenir des précisions sur les modalités et le calendrier de l'organisation en volume, censée protéger les propriétaires minoritaires. Je pense qu'il s'agit surtout qu'Unibail s'assure d'une mise en œuvre efficace du projet. Rien n'est précisé quant au changement de cette organisation, ni sur ce qui adviendra si cela ne se passe pas comme prévu.

Je vous remercie. Je m'abstiendrai sur ce projet, compte tenu du nombre d'actes de gestion qui y sont associés.

M. LESAIN

Merci, madame la Maire. Ce n'est pas toujours le cas pour les projets proposés par la société Unibail-Rodamco. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à propos de ce projet plusieurs fois. Ce sera toujours le cas.

Cette société privée, qui travaille à ses frais sur ce projet a de l'ambition pour cet espace qui est en train de se dégrader, que ce soit sur la partie souterrain ou sur la partie commerciale. On note une certaine désaffectation qui a touché des espaces de bureaux, le symbole étant le magazine Le Point qui annonce son départ.

Cela ne nous empêche pas d'émettre des remarques et de poser des questions. Un certain nombre de remarques concerne la période de chantier. Le document nous annonce une enquête publique de modification pour le printemps et l'été. À notre connaissance et celle des riverains, nous ne l'avons pas eue. Cette enquête a peut-être été décalée. Pouvez-vous confirmer le calendrier, Madame AUFFRET ?

Nous sommes étonnés que la date de livraison de la crèche soit annoncée un an après celle du centre commercial : en 2020. Cela nous semble bien tardif, et nous ne comprenons pas les raisons techniques de ce décalage.

D'autres remarques portent sur le projet lui-même. Un point tient à cœur aux habitants de l'immeuble Mouchotte, c'est la question de la végétalisation des toits. Cela ne figure pas sur les documents en tant que tel. Je tenais à l'indiquer pour que cela soit soulevé dans ce conseil et défendu en temps utile, afin que ce que voient les habitants de la Mouchotte sur tout un espace arboré puisse être maintenu et même amélioré.

Concernant les questions de logistique et de livraison, je vais dans le même sens que l'intervention précédente. Il me semble que quelqu'un dans la salle souhaitait aller dans le même sens : un représentant des copropriétaires voisins qui a priori n'a pu prendre la parole.

Il y avait une demande de parole ? Monsieur ?

Je termine, et on réglera la question de savoir si la demande de prise de parole vous est parvenue ou non. Peu importe. Je ne remets pas votre parole en doute ni celle de Monsieur qui m'a dit qu'il avait fait une demande de prise de parole. Débrouillez-vous entre vous, moi je ne suis pas au courant.

Sur les questions de logistique de livraison, la surface commerciale double, et une plate-forme logistique sera installée, ce qui entraînera une montée en flèche du nombre de rotations. Je ne parle pas des projets commerciaux de la SNCF, côté rue Mouchotte, qui vont accroître la masse de marchandises qui vont s'engouffrer dans le quartier.

Je partage ce qui a été dit sur une des trois aires prévues, qui fait entrée par Mouchotte et sortie par Vercingétorix. Dans tous les cas, cela ne peut pas améliorer la desserte de la rue que d'avoir une sortie dans cette rue.

Concernant les deux autres aires, celle relative à l'hôtel notamment, qui sont au même endroit, la situation actuelle est déjà très compliquée. Si la masse de marchandises est multipliée par deux ou trois, ce sera encore plus délicat, en raison des modalités techniques de largeur de la rue.

Je voudrais vous suggérer de procéder à un travail assez fin sur les horaires de livraison ; certaines villes d'Europe ont contraint leurs horaires de livraison, hors heures de pointe.

Enfin, je souhaite dire un mot sur les espaces publics environnants : la société Unibail a prévu de régler 75 % de leur coût.

Éric AZIERE l'a dit, il faudrait une meilleure association des riverains à ce chantier. Une réunion a eu lieu en présence de M. MISSIKA. Beaucoup de riverains n'en avaient pas été informés, pas plus que certains élus.

Un point d'alerte continue de m'étonner : dans tous ces documents, il est toujours prévu clairement d'aller dans le sens d'une fermeture de la trémie et du tunnel. Pourtant, les études promises n'ont toujours pas dit que c'était un scénario raisonnable, notamment pour les habitants de la rue du Départ et pour nos voisins de du 6^e et du 15^e, de la place du 18 juin et de la rue de l'Arrivée, qui ont déjà leur lot de trafic.

Tout cela ne nous empêche pas de voter favorablement, mais cela nous engage tous à être très vigilant quant à la suite des négociations avec Unibail-Rodamco.

Mme PETIT

Je passe la parole à Florentin LETISSIER, puis à deux personnes du public. Les demandes d'intervention ont été déposées en dehors de la salle. Les prochaines fois, déposez-les à l'intérieur de la salle.

M. LETISSIER

Puisque c'est la première intervention du groupe écologiste ce soir, permettez-nous d'exprimer notre solidarité envers les personnes migrantes qui se trouvent dans le Nord de Paris et dans le 13^e arrondissement. Un certain nombre d'entre elles se trouvent encore dans une situation de précarité et en attente d'une solution d'hébergement. Nous prenons acte de l'action de la Ville de Paris qui semble vouloir prendre sa part dans ce dossier, mais nous insistons sur le fait que nous sommes en présence d'un cas humanitaire préoccupant. Nous espérons que cette question sera approfondie dans les semaines à venir. De nombreuses personnes sont réfugiées politiques et nous devons aussi nous mettre en accord avec un certain nombre de conventions internationales.

J'en viens maintenant à la délibération qui nous occupe, concernant cet ensemble immobilier. Elle comporte certaines avancées positives, Marianne AUFFRET l'a très bien expliqué : valorisation de la bibliothèque, des logements sociaux, ainsi que des réaménagements sur l'espace public, portés par Christophe NADJOVSKY.

Cependant, il existe un certain nombre de points de vigilance. Lors du conseil de Paris du mois de février, où un protocole d'accord entre la Ville et le maître d'ouvrage avait été voté, les écologistes ont déposé un vœu afin de faire part de quatre priorités : le souci de donner une place aux modes de transport doux, la volonté d'avoir une concertation importante sur ce dossier, le souhait d'obtenir une exemplarité en matière de développement durable pour ces aménagements, et enfin la place importante donnée aux espaces commerciaux de l'économie sociale et solidaire et aux artisans.

Pourquoi évoquer ce vœu ?

On peut prendre l'exemple de l'économie sociale et solidaire. Je cite : « Le caractère éminemment variable de la conjoncture commerciale ne permet pas d'arrêter une liste détaillée d'enseignes ». Certes, il n'est pas possible de déterminer aujourd'hui exactement quelles enseignes feront partie de ce programme, mais il aurait été quand même important de réaffirmer ce souhait de donner des espaces à ce secteur d'économie sociale solidaire. 40 590 m² prévus pour le commerce. Si l'on souhaite faire de l'économie sociale et solidaire une priorité de la mandature, comme cela a été

affirmé à plusieurs reprises par la Maire de Paris, il faut assumer. Il faut donc donner des espaces à ces nouveaux modèles économiques et ces nouvelles structures, sinon nous n'arriverons pas à nous mettre en cohérence avec nos engagements.

Le deuxième point de vigilance concerne l'aspect « développement durable ». Il existe un certain nombre d'avancées sur ce sujet mais il est possible d'aller plus loin dans la dimension exemplarité. C'est la raison pour laquelle au prochain conseil de Paris, nos élus écologistes seront très sensibles à cette question.

Nous voterons cette délibération malgré ces réserves. Merci.

M. CHERKI

C'est un dossier complexe mais exaltant, et sans doute le plus important pour notre arrondissement en termes d'impact pour l'avenir.

Ce dossier est complexe car dans les années 70, le développement du quartier Montparnasse n'a pas été pensé stratégiquement. Vous l'avez rappelé, Mme la Maire, ce quartier est la somme de tous les échecs d'urbanisme avorté. Je vous rappelle quand même que l'on voulait faire partir l'autoroute A6 depuis Montparnasse, mais les habitants ont manifesté une opposition très importante. Cela a laissé comme trace la radiale Vercingétorix.

Il y a eu également la volonté incongrue de déménager le Sentier dans le 14^e, c'est pourquoi l'on trouve le grand immeuble CIT (Centre International du Textile) au bout du parvis de la gare Montparnasse. Même la tour n'a pas été pensée par rapport à son environnement, alors que c'était un ouvrage architectural d'une très grande modernité à l'époque. Ce parvis, tout le monde s'accorde à le dire, est un parvis qui écarte, alors qu'il devrait relier.

La seule avancée concrète réalisée ces dernières années est le Jardin Atlantique. Avec l'arrivée du TGV, la modernisation de la gare Montparnasse a permis de libérer des réserves foncières et de couvrir l'espace de la gare, en étant précurseur par rapport à ce qui va se faire dans d'autres quartiers de Paris, dans le 13^e par exemple. Un espace vert de grande qualité, et très utilisé, a ainsi pu être récupéré.

Tout dépend de l'angle de vue, M. LESAIN. Toutes les questions que vous posez seront prises en compte par la mairie d'arrondissement, dont la responsabilité est d'accompagner le projet. L'objectif est qu'il soit le moins nuisible possible, mais un projet de cette ampleur provoquera forcément des nuisances. Cependant, des éléments micro d'aménagement seront pris afin que ce soit un aménagement réussi, qui ne complique pas la vie des riverains.

C'est une nécessité d'évoluer, et de le faire de manière coordonnée. Je me réjouis que la Ville de Paris ait enfin monté un comité de pôle sur Montparnasse : la rénovation du centre commercial Gaité, sera la partie la plus facile à réaliser. Puis, la rénovation de la gare Montparnasse aura lieu ; elle entrainera pour la gare la nécessité de réaménager ses quais et sera autofinancée par une partie de ses commerces. Cette rénovation fera de Montparnasse la deuxième gare TGV de France. Par ailleurs, la réduction du temps de trajet vers Bordeaux aura des conséquences très importantes sur la montée en charge de la gare. Enfin, l'aménagement autour du centre commercial, de la tour et du parvis, sera une opération complexe en raison des copropriétés imbriquées, mais elle doit néanmoins être menée correctement. En effet, le pôle commercial qui va du bas de la rue de Rennes jusqu'au centre commercial Gaité est le 3^{ème} de Paris, après les grands boulevards et les Halles. C'est un pôle d'attractivité économique majeur : dessertes à une heure du Mans, à une heure de Tours, à une heure du Futuroscope et bientôt à deux heures et demie de Bordeaux, 50 000 salariés du tertiaire, liaisons vers la banlieue ouest de Paris. Lorsque vous discutez avec des chefs d'entreprise du quartier (je ne parle pas seulement des grandes institutions comme la MGEN), ils vous disent que c'est un pôle attractif en raison de son intermodalité entre la banlieue et la province, et en raison de l'environnement de commerces et de services qu'il offre à ses salariés. Cet élément doit être pris en compte car l'attractivité globale du quartier ne peut pas reposer uniquement sur ses cinémas et ses théâtres. Un équilibre par rapport à ses activités économiques de service est nécessaire.

Il faut prendre en compte le niveau micro. Lorsque la taille d'un centre commercial est augmentée, la question des dessertes de livraison de marchandises se pose. Unibail est tout à fait disposé à étudier cette question. Il existe une emprise parking en sous-sol qui permet de faire des choses intelligentes en termes de logistique.

Une des questions qui ne peut pas être tranchée de manière radicale est de faire en sorte qu'il n'y ait plus cette coupure entre le quartier Pernety et le quartier Montparnasse, au bout de l'avenue du Maine, là où se situe la trémie. La rue de la Gaité et la rue Raymond Losserand se tournent le dos. Le raccourcissement de la trémie serait une excellente chose. La question est de savoir si on la supprime purement et simplement. Lors de la réunion publique, les riverains ont exprimé des inquiétudes sur les reports de circulation. Cette trémie n'est pas belle, mais elle a un avantage ; les voitures disparaissent, et cela permet d'éviter de traverser par la rue Vercingétorix, la rue Mouchotte ou la place du 18 juin 1940.

Une des hypothèses est la suivante : à partir du moment où les conditions d'accès sont rendues plus rigides, une partie du transit automobile est supprimée mécaniquement. Ce n'est pas faux. Cependant, il ne faut pas oublier que l'avenue du Maine, dans le prolongement de l'avenue du Général Leclerc, est une partie de la fourche. Le flux arrive aussi par la porte d'Orléans. Il est indispensable de réfléchir en cohérence avec l'entrée du tuyau porte d'Orléans et sur ce qui va se passer avec la RN20.

Les départements 92 et 94 se sont mis d'accord pour réduire les flux d'entrée dans Paris.

Jean-Louis MISSIKA et Christophe NADJOVSKY se sont engagés avec la DVD, à ce que nous ayons des études précises de flux avant de prendre la décision radicale de supprimer la trémie. Si on peut le faire, faisons-le ! On y gagnera en qualité de vie. Mais laissons cette hypothèse ouverte et adossons-nous à des éléments techniques de chiffrage qui feront que cette bonne idée puisse se réaliser.

Mme POLSKI

Pascal CHERKI a déjà dit beaucoup. C'est effectivement un enjeu urbain, commercial et économique, qui va bien au-delà de l'arrondissement. Il faut être vigilant à la fois sur cet aspect urbanistique et sur les destinations. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre en place cet atelier Montparnasse, afin de travailler sur la complémentarité de ces offres commerciales (îlot Gaité-Vandamme, future gare, tour) et ne pas opposer les projets les uns aux autres. L'idée est de mettre autour de la table tous les acteurs afin de travailler à quelque chose d'harmonieux et d'efficace pour le quartier.

Mme PETIT

Je vais passer la parole au public : M. GAUBERT et Mme PERIOLAT

M. GAUBERT

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous partageons avec vous l'intérêt de cette rénovation de l'ensemble Gaité.

Je représente les intérêts des habitants de la rue Vercingétorix. Il existe actuellement des aires de livraison pour l'hôtel, pour les activités de colloques, et pour le déchargement des marchandises pour GoSport. Or, dans la situation future, ils subiront l'ensemble des flux : marchandises, hôtel, commerce multiplié par deux, ainsi que tous les déchets de l'ensemble Gaité. Ces déchets parviendront à l'aire Catalogne, y seront compactés et repartiront par la rue Vercingétorix. Actuellement, ils sont répartis entre les trois rues, Mouchotte, Maine et Vercingétorix.

Concernant l'aire sud Catalogne, la solution proposée à l'origine n'était pas valable du tout. Après concertation avec Unibail, la solution trouvée est une bonne solution. Nous les remercions de la façon dont nous avons travaillé avec eux, avec vous et avec vos adjoints.

Pour l'aire centrale, en face de la sortie des parkings, je rappelle que les deux copropriétés de la rue Vercingétorix correspondent à 350 lots. Il existe deux parkings de 4 niveaux. Cela fait donc beaucoup de flux, qui se concentrent tous à la même heure : flux des poubelles, flux des livraisons, etc.

La gestion des flux est un point important. Les constructions devront être faites de telle manière que cela se fasse dans de bonnes conditions. Pour la suite, il faudra discuter avec les uns et les autres pour trouver la meilleure solution.

N'oubliez pas que l'hôtel a un service de viennoiserie : le boulanger passe à 4h ou 5h du matin. C'est une contrainte non négligeable pour les riverains.

Jusqu'à une date récente, un container était présent rue Vercingétorix, dans le renforcement de l'hôtel ; il était manœuvré à 5h du matin.

Dans la situation future, il faudra faire en sorte de réparer toutes les erreurs commises à l'origine. Nous sommes cependant favorables à ce projet.

Beaucoup d'élus de l'hôtel de Ville étaient présents à la concertation du 2 juin, mais peu de riverains. En effet, nous n'en avons appris l'existence que 3 ou 4 jours auparavant. Aucun affichage n'a été réalisé dans les immeubles avoisinants. Si cette communication préalable avait été faite, il y aurait eu beaucoup plus de monde et le débat aurait été beaucoup plus intéressant. Merci de revoir ce point pour les prochaines concertations.

Je vous remercie de votre attention.

Mme PERIOLAT

Bonsoir. Je suis locataire d'un appartement situé au 61 avenue du Maine, angle rue Vandamme, face au centre Gaité. Je suis plus ou moins informée de travaux qui vont avoir lieu. Je me suis aperçue que dans mon immeuble et dans mon quartier, très peu de gens sont au courant.

De quelle manière allons-nous être informés, si un jour nous le serons ? Comment ? Qui va nous faire part de ces travaux que nous allons subir ?

Mme PETIT

J'entends les suggestions d'amélioration de la communication sur le projet. Parfois, le message passe, parfois, non. Nous vérifierons la manière dont l'annonce de la réunion a été diffusée.

J'entends les demandes sur l'affichage ; il faut que l'on demande le même type de communication que pour l'ensemble Saint Vincent de Paul.

Nous soutenons le combat des habitants de la rue Vercingétorix. C'est comme cela que des avancées sont obtenues. Nous ne lâchons rien : c'est ainsi que nous obtiendrons davantage, notamment sur les conditions de livraisons et sur les contraintes imposées à Unibail.

Mme AUFFRET

Lors de la dernière réunion des ateliers Montparnasse, nous étions 30 ; c'est déjà très compliqué de se parler. Il faut se discipliner pour éviter les bavardages. Parmi ces 30 personnes, les maires du 15^e, et du 6^e, ainsi que des représentants de Gare Interconnexion étaient présents.

Nous avons soutenu la proposition du conseil de quartier Montparnasse. Ils en ont reparlé à la dernière réunion en disant qu'ils souhaitaient rencontrer les conseillers de quartier.

Concernant le calendrier du déploiement du projet, certaines choses sont précises, d'autres sont encore en train de se dessiner. Nous rencontrons régulièrement les gens qui travaillent sur le projet de la gare, de la tour, sur la place Raoul Dautry ou sur la place du 18 juin. Il existe une conjonction d'intérêts privés et publics.

Les travaux vont être longs. Le projet Unibail en est au stade du permis de construire, mais pour la tour, le projet est seulement au point où les copropriétaires sont d'accord pour qu'il se passe quelque chose. Cet assentiment général a été très long à obtenir.

Les travaux sont de différentes natures, selon que l'on refasse l'extérieur de la tour ou les trajets piétons à l'intérieur de la gare, par exemple.

Les différents acteurs ne savent pas dire exactement ce que l'on va faire de la trémie : la fermer, la boucher, en faire un abri vélo ou un accès direct au centre commercial ? Pourquoi ? Parce que l'on attend une réponse à cette question cruciale : où iront les voitures ? Des études sur la question ont été votées au dernier conseil de Paris.

Nous, élus du 14^e, représentons l'intérêt public, nous ne sommes pas Unibail. C'est bien que les gens puissent aller directement dans le centre commercial ou circuler autour de la tour.

J'ai lu votre mail avec attention, M. GAUBERT, nous nous parlons souvent.

Nous sommes souvent en contact avec les riverains, nous les encourageons à s'exprimer auprès d'Unibail.

Tout ne va pas s'améliorer ; en effet, il y aura plus de magasins, donc plus de livraisons. Cependant, il est prévu que les camions déchargent non plus sur la voie publique mais dans des abris fermés avec un rideau métallique. On évite donc tout le bruit de la livraison, sans compter le fait que les camions ne bloqueront plus la rue.

Unibail travaille également à l'amélioration des livraisons, à travers le projet d'une plate-forme extérieure à Paris. L'idée est d'aller remplir les camions à l'extérieur de Paris, plutôt que d'avoir un grand nombre de camions qui circulent avec peu de colis. Cela ferait diminuer le nombre de camions.

Le calendrier du PLU est le calendrier officiel. Nous sommes actuellement dans le cadre de l'enquête publique depuis le 9 juin. Elle se terminera le 10 juillet. Nous espérons pouvoir voter le futur PLU à l'automne.

Concernant l'ESS, pourquoi pas. Toutefois, Unibail n'est pas un philanthrope. Il sera sans doute nécessaire de rentrer dans un autre cadre de négociations, sachant que la convention que nous signons là est déjà la fin d'un cadre de négociations. Ajouter une nouvelle donnée d'entrée dans les négociations, implique de rentrer dans une autre négociation.

Concernant la concertation, il faudra revoir le boitage. Nous avons intérêt à ce que le plus d'habitants vienne, mais il a fallu caler plusieurs agendas. Nous n'avons pas pu prévenir assez vite. Il faudra emboîter davantage. Ceci dit, le projet a été présenté deux fois au conseil de quartier Montparnasse. Les conseils de quartier sont là pour vous renseigner et pour que vous puissiez demander à ce que ce sujet soit remis à l'ordre du jour.

Dès que l'on aura les études de la DVD sur les reports de circulation, il sera intéressant de les présenter en conseil de quartier, sans imposer quoi que ce soit.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 92

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

2015 DU 131 Restructuration de l'ensemble immobilier "Gaité-Vandamme" (14^e) - Dissolution de la copropriété, acte d'échange, AOT, convention de projet urbain partenarial, dépôt PC

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : la délibération est adoptée à la majorité.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Abstentions :	1 (Marie-Claire CARRERE-GÉE)			

- **Projet de délibération 2015 DU 121**

Secteur Broussais (14^e) - Création de servitudes avec CEREP et la RIVP

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La délibération concerne l'aménagement du secteur Broussais. Il s'agit de la constitution d'une servitude de cour commune entre la Ville, la RATP et l'APHP. L'annulation de servitude devrait permettre la construction d'un hôpital de jour à la CEREP. La CEREP est un hôpital situé boulevard Jourdan, qui accueille des adolescents atteints de troubles psychiques. Afin d'implanter ce nouveau projet, les documents d'urbanisme doivent être modifiés.

Je vous engage à voter cette délibération.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole ?

J'ai omis de souligner l'arrivée de deux pouvoirs : Étienne MERCIER donne pouvoir à Cédric GRUNENWALD, depuis la précédente délibération, Valérie MAUPAS à Didier ANTONELLI.

Je mets aux voix la délibération.

DELIBERATION N° 93

2015 DU 121 Secteur Broussais (14^e) - Création de servitudes avec CEREP et la RIVP

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DAC 25**

Subvention (115.000 euros) et avenant 3 avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'apporter le complément d'une subvention pour le Théâtre de la Cité Internationale, via la fondation de la Cité Internationale. Nous avons déjà voté une première partie de cette subvention.

Je vous propose de voter le complément, pour toutes les activités culturelles de la Cité Internationale, qui ne se limitent pas uniquement au théâtre : danse, musique, performance, cirque ou marionnettes. Certains d'entre vous ont sans doute eu l'occasion de participer au 90^e anniversaire de la Cité internationale, auquel le théâtre a participé pleinement, ou de voir le spectacle de leurs enfants dans le cadre de leurs activités au Conservatoire.

Je vous propose de voter cette subvention de 115.000 euros.

Mme PETIT

Qui souhaite intervenir ?

Nous sommes toujours en attente de la nomination du futur directeur ou de la future directrice de ce théâtre. En tous cas, la mairie du 14^e souhaite développer un partenariat, comme nous l'avons fait pour les 60 ans du Conservatoire -ce qui a été apprécié par tous- afin de faire mieux découvrir ce site culturel du 14^e.

Je passe aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 96

2015 DAC 25 Subvention (115.000 euros) et avenant 3 avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DJS 250**

Subvention (6.500 euros) et avenant à convention avec l'association La Compagnie À Force de Rêver (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de voter une subvention pour soutenir l'association La Compagnie À Force de Rêver, qui propose des ateliers pour les jeunes au centre d'animation socio culturel Noguès, porte de Vanves. Elle travaille autour des arts de la scène, à travers une dynamique d'insertion, par la mixité, entre personnes en situation de handicap et personnes valides, à raison de 2 heures hebdomadaires pendant l'année scolaire. Je vous propose de continuer à soutenir les actions de cette association, grâce à une subvention de 6.500 €.

Mme PETIT

Qui souhaite prendre la parole ? Je soumetts aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 97

2015 DJS 250 Subvention (6.500 euros) et avenant à convention avec l'association La Compagnie À Force de Rêver (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DEVE 9

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-crédation d'un permis de végétaliser

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'engagement fort pris par la municipalité en faveur de la végétalisation et de la nature en ville, en proposant aux citoyens de végétaliser et de s'occuper d'espaces de proximité. Concrètement, c'est un document signé entre la Ville et les citoyens. La demande vient d'un habitant, d'une association ou d'un conseil de quartier, qui identifie un lieu et fait une proposition. La Ville a un mois pour étudier la demande et y répondre. Le jardinier signe ensuite avec la Ville le permis de végétaliser et la charte qui l'accompagne.

Les jardiniers recevront également un kit de plantation, constitué de terre végétale et de graines. Ils sont invités à demander des conseils au service technique pour mettre en œuvre leur projet.

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public est signée entre les deux parties.

C'est un très bel outil, qui permet aux citoyens de se réapproprier l'espace public par la végétalisation.

Il serait cependant souhaitable d'éviter le langage technocrate utilisé dans ce document, qui peut en rebuter certains

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Ce nouvel état d'esprit animait notre opération « Green/Graine Day », qui a eu lieu au mois d'avril dernier, avec de nombreuses opérations dans notre arrondissement. Cela a permis, par exemple, la plantation de pieds d'arbres rue d'Alesia, qui, depuis, sont très bien entretenus par les riverains.

Par ailleurs, grâce à de petits semeurs anonymes, nous pouvons admirer les roses trémières de la rue Denfert-Rochereau. Nous devons encourager toutes ces initiatives.

Il y a -t-il des demandes de prise de parole ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous sommes favorables à cette initiative et nous voterons en sa faveur. Je souhaite souligner combien il est important que cela se passe de manière ouverte, collective, et à la suite d'un appel à contributions auquel chacun peut avoir accès. Il faut être dans une logique de partage et non dans une logique de privatisation de l'espace public.

Je m'interroge sur l'encadrement donné à ces initiatives et sur la nature du cahier des charges qui l'accompagne. Quelle maîtrise a-t-on sur les choix qui sont faits ? Quelle latitude est donnée aux personnes qui ont obtenu ce permis de végétaliser ?

M. RENARD

Les projets sont entièrement libres : ce sont les citoyens qui proposent leurs projets. Les services étudient ensuite leur faisabilité technique.

Il n'existe pas de cahier des charges précis sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Une information est-elle donnée aux riverains ? Une discussion a-t-elle lieu, ou retient-on la proposition du premier arrivé ? Cela devient-il un choix collectif pour le quartier ?

Dans quelle mesure la personne est-elle tenue par sa proposition ? Dans quelle mesure est-ce contractuel ?

M. RENARD

C'est contractualisé dans le sens où l'engagement contenu dans la charte doit être respecté. C'est un engagement pour trois ans reconductible.

Cet outil est mis en place pour encourager les initiatives individuelles mais rien n'empêche d'encourager les initiatives collectives.

Mme PETIT

Combien de fois avons-nous rencontré des habitants qui hésitaient, et se demandaient s'il était possible d'améliorer leur environnement en réalisant des plantations sur l'espace public. L'idée est de libérer les initiatives sur ce sujet.

Nous précisons qu'il s'agit de plantations d'ultra proximité. Les services municipaux veillent au bon entretien, mais il n'y a pas d'arrosage prévu dans les tournées. Cela est fait par les riverains.

Suite à « Green Graine Day », nous allons proposer un service d'aide par une équipe de paysagistes, afin de mettre en place des végétalisations de proximité.

Dans la convention est précisée la globalité d'échange : si certains proposent de végétaliser, l'accord préalable de la copropriété est nécessaire, bien entendu. Des allers-retours sur les conditions de faisabilité du projet auront lieu.

L'idée est de libérer les initiatives, avec un appui technique et un soutien de la Ville.

Nous en ferons part aux conseils de quartier, aux associations de locataires et de commerçants.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 98

22015 DEVE 9 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-cr ation d'un permis de v g taliser

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de d lib ration mentionn  au visa est adopt    l'unanimit .

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

- **Projet de d lib ration 2015 DEVE 76**

Subventions (15.950 euros)   13 associations gestionnaires de jardins partag s, et convention avec l'association Archip lia, dans le cadre de l'appel   projet Main Verte

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Ces subventions sont accord es   plusieurs associations gestionnaires de jardins partag s, dans le cadre de l'appel   projet annuel lanc  en 2014. Le th me  tait la cr ativit  et l'innovation dans la cr ation des jardins partag s.

Une association du 14^e arrondissement a candidat  et a  t  accept  ; il s'agit de l'association « Le Lapin Ouvrier », qui va mettre en place dans son jardin une haie fruiti re avec des poiriers, des pommiers, des n fliers, des petits fruits, une serre froide et un kit solaire sur le toit du cabanon.

Je vous demande de bien vouloir en d lib rer.

Mme PETIT

Il y a -t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 99

2015 DEVE 76 Subventions (15.950 euros)   13 associations gestionnaires de jardins partag s, et convention avec l'association Archip lia, dans le cadre de l'appel   projet Main Verte

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de d lib ration mentionn  au visa est adopt    l'unanimit .

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DEVE 106

Subvention (1.500 euros) à l'association Abeille Francilienne (12^e)

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Cette délibération concerne l'association « Abeille Francilienne », qui a pour objet de faire participer tous les publics au cycle de l'abeille, de la récolte du miel à sa mise en pot. Cette association a implanté des ruches dans les 12^e, 14^e, et 20^e.

En 2014, elle a installé un rucher à l'intérieur de l'hôpital Sainte Anne et elle continue d'organiser des événements. Le 20 juin aura lieu la fête du miel à l'hôpital Sainte Anne.

En 2015, deux ruches ont été installées sur le site de Saint Vincent de Paul, elles feront l'objet d'animations en septembre.

Chers collègues, je vous demande de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Il y a -t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 100

2015 DEVE 106 Subvention (1.500 euros) à l'association Abeille Francilienne (12^e)

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DEVE 38

Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Merci madame la Maire. Dans le cadre de son Plan climat énergie piloté par Célia BLAUDEL, ici à ma gauche, la Ville de Paris met en œuvre une politique volontariste et ambitieuse de développement de l'alimentation durable dans sa restauration collective.

Depuis 2009, les actions entreprises ont permis de multiplier par quatre la part d'alimentation durable servie dans les cantines parisiennes, en passant de 6,6 % d'alimentation biologique servie en 2008 à 24,3 % d'alimentation durable (dont 21,5 % d'alimentation biologique) en 2013.

La notion d'« alimentation durable » désigne ici les produits issus de l'agriculture biologique ou les produits de saison, ainsi que les autres produits bénéficiant de certifications offrant des garanties objectives de protection de l'environnement, comme les productions Label Rouge, les produits certifiés Marine Stewardship Council ou pêche durable.

L'objectif est à la fois d'améliorer les contenus des assiettes mais aussi de réduire l'impact environnemental de la restauration collective.

Il s'agit, à travers ce plan, de franchir une nouvelle étape dans cette politique. L'adoption de ce plan d'alimentation durable nous permettra d'atteindre le chiffre de 50 % d'alimentation durable d'ici 2020. Ce plan s'appliquera à l'ensemble de la restauration collective parisienne. Son ambition est de recourir davantage à des produits locaux, afin de diminuer l'empreinte carbone et d'encourager l'agriculture biologique en Ile-de-France, où elle peine à se développer.

Ce Plan a été élaboré en concertation avec les directions concernées, les mairies d'arrondissement, des associations d'agriculteurs biologiques et des institutions publiques. Il se décline autour de trois grands axes :

- Le premier axe regroupe les actions visant à consolider et structurer la demande de la restauration collective municipale. Il s'agit de rendre les produits durables plus attractifs, faciliter l'acte d'achat pour les gestionnaires et optimiser le fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre financières propres à financer la montée en gamme de cette alimentation. Cela passe par les regroupements de commande, par la rédaction d'un carnet de bonnes pratiques en matière d'achat d'alimentation durable et par un carnet d'alimentation protidique durable. En ce qui concerne la réduction de l'impact environnemental, il faudra réduire le nombre de points de livraison de la restauration collective municipale, proposer des clauses de critères environnementaux pour la logistique et mettre en œuvre les propositions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Le deuxième axe rassemble les actions visant à aider les filières durables de proximité à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective. Comment encourager le développement économique de tous ces producteurs qui font du bio en Ile-de-France et qui sont pour nous une chance ? Il s'agira par exemple de mettre en place une interface organisée entre l'offre et la demande et de développer l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris. Il faudra également étudier l'intérêt et la faisabilité de l'adhésion de la Ville de Paris à la Coop Ile-de-France. Soulignons que la Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement a été exemplaire en la matière puisqu'elle est devenue récemment sociétaire de cette Coop qui regroupe 27 producteurs biologiques.

- Le troisième axe décline l'ensemble des dispositifs d'échanges, de communication et des actions de formation. Pour conduire le changement nécessaire au développement de l'alimentation durable dans les cantines, il est essentiel de favoriser le partage des retours d'expérience entre acteurs.

Voici quelques points :

- Étudier l'intérêt d'une certification de la démarche alimentation durable de la restauration collective ;
- Développer une offre de formation globale sur l'alimentation durable ;
- Proposer des groupes de réflexion pour différents métiers ;
- Mettre en œuvre un club de caisses des écoles, qui leur permettra de s'organiser et de mutualiser leurs commandes ;
- Proposer une communication harmonisée sur l'alimentation durable, notamment auprès du grand public.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Sur certains points, nous avons pris un petit temps d'avance sur ce Plan parisien. Nous avons déjà adhéré au groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France, pour les aider à se structurer. Nous sommes la première caisse des écoles à l'avoir fait ; cela a été approuvé à l'unanimité lors du dernier conseil d'administration de la caisse des écoles. C'est important car cela permet de ne pas passer par des intermédiaires qui encaissent une marge au passage, et d'aider les agriculteurs biologiques face à la grande distribution.

Lorsque nous, puissance publique, adhérons à ce type de structure, cela leur permet de se doter d'outils productifs, de mieux calibrer leur légumerie, etc.

Nous avons testé des plats végétariens qui permettent de limiter la viande dans la composition des menus. Pour le moment, il y en a un par mois. L'idée est de le tester progressivement et de l'expliquer aux parents. En effet, on est toujours dans l'idée qu'il faut de la viande à tous les repas pour avoir une alimentation complète, ce qui n'est pas toujours vrai.

La caisse des écoles a participé, dans le cadre de la semaine du développement durable, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, par un meilleur calibrage des plats. La directrice et la diététicienne, aidées des animateurs qui s'occupent du goûter, essaient de limiter les emballages. Par exemple, les briquettes de jus de fruits sont limitées, ainsi que les emballages des gâteaux. On en profite pour offrir des gâteaux qui ne contiennent pas d'huile de palme.

La nouvelle cuisine centrale, située avenue Georges Lafenestre, nous a permis de réduire le nombre de points de livraison dans l'arrondissement, ce qui constitue une avancée en termes d'empreinte carbone.

Voici donc ce que nous avons entrepris lors de notre première année de mandat, avec l'objectif qui est de passer à 50 % de produits bio dans la composition des repas, tout en veillant à la maîtrise budgétaire.

Un point sera fait sur les actions de ce Plan lors du prochain conseil d'administration de la caisse des écoles. Nous allons également travailler sur l'alimentation dans les collèges.

Mme MERCHADOU

Merci madame la Maire. Je voudrais tout d'abord saluer le triple objectif de ce Plan, qui ne peut faire que l'unanimité :

- améliorer la qualité du contenu des assiettes de la restauration collective ;
- réduire l'impact environnemental de cette même restauration ;
- accroître la quantité de produits biologiques disponibles localement.

Je suis cependant gênée par la formulation qui utilise indifféremment des expressions ne recouvrant pas la même réalité. Les expressions alimentation biologique, alimentation durable, agriculture biologique, sont utilisées indifféremment dans l'exposé des motifs. Or, une agriculture biologique peut ne pas être durable et une alimentation durable n'est pas forcément biologique. C'est une confusion dans la sémantique qui nuit à la volonté certaine d'organiser et de structurer les filières liées à l'agriculture biologique dont nous avons besoin en Ile-de-France.

La principale critique que je formulerais concerne l'objectif ambitieux de 50 % d'alimentation durable de la restauration collective que la Ville de Paris se fixe à l'horizon 2020, c'est-à-dire dans 5 ans.

Étudions les modalités de cette ambition à partir des éléments repris dans l'exposé des motifs : tout d'abord, il est bien précisé qu'il s'agit d'alimentation durable, la part d'alimentation biologique n'étant pas quantifiée pour l'avenir. Après un rapide calcul, la part d'alimentation durable était de 24,3 % en 2013 dont 21,5 % bio. Elle a progressé de 14,8 points en 4 ans, de 2009 à 2013.

Cela veut dire que sur la période 2013-2020, votre objectif est une progression de 25,7 points sur 7 ans. Ramené à la progression de 14,8 points du biologique en 4 ans, cela n'a rien de très ambitieux, d'autant plus que nous ne connaissons pas votre ambition pour le biologique.

Le principal objectif de ce plan devrait être en effet l'augmentation de la part de l'alimentation biologique, seul label garant et efficace pour la santé et l'environnement.

Nous proposons que cette part soit portée à 80 %, ce qui serait plus compatible avec l'objectif ambitieux que vous préconisez, qui permet d'entraîner l'adaptation et la progression des filières durables. Je vous remercie.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous voterons en faveur de ce Plan d'alimentation durable, mais je voudrais faire quelques remarques qui vont dans le sens de ce qu'a dit Chantal MERCHADOU.

Au moment de faire un nouveau plan, il est nécessaire de dresser le bilan de tout ce qui a été réalisé jusque-là. Or, le précédent Plan a manqué son objectif général, même s'il a marqué une progression. Il y a d'abord eu des attermoissements sur l'objectif. En 2007, c'était un objectif pour 2010 de 20 % pour le bio et la proximité. En 2010, il y a eu un nouveau plan qui changeait le périmètre des produits visés et qui faisait gonfler mécaniquement les statistiques. On parlait d'alimentation durable, dans laquelle on englobait les produits de proximité et les produits labellisés. Ce périmètre est discutable : un produit « label rouge » est loin d'être biologique. De plus, la notion de proximité est relative ; cela comprend 5 régions, aussi va-t-on jusque dans le département de la Manche. On n'est pas La définition de proximité n'est pas la même que celle utilisée au niveau national.

En tous cas, même avec ces objectifs élargis, le plan n'a pas permis de les atteindre.

Certains progrès sont à réaliser. Il existe un bon circuit de pain bio en Ile-de-France, mais sur la composante « goûters », le taux de bio est de 15 % seulement, alors que bien souvent des fruits sont proposés, ce qui entraîne donc un risque d'exposition aux pesticides.

L'objectif proposé pour 2020 est ambitieux. Les freins identifiés par la Ville ne font pas de doute.

Les 18 actions proposées me paraissent un peu modestes au regard de l'importance des objectifs. L'expérimentation des commandes, la rationalisation des points de livraison, la création d'un club des caisses écoles pour échanger sur les bonnes pratiques, vont dans le bon sens, sans aucun doute. Cependant, je doute que l'on parvienne à l'objectif de 50 %.

J'entends bien votre propos sur la nécessité des pratiques de bonne gestion, mais nous pouvons vous donner des idées plus efficaces. Le coût a son importance dans la réalisation des objectifs. Aujourd'hui, les subventions pour motif d'alimentation durable montent en puissance. En 2014, cela représentait moins de 2 % de la subvention globale, soit 1,25 M€, sur 70 M€ de subventions pour la partie restauration. Augmenter cette subvention à 5 M€, au regard du budget de la Ville, et au regard du gaspillage consenti par ailleurs, serait probablement un bon investissement. En tous cas, ce serait le moyen de nous donner des chances d'atteindre cet objectif de 50 % dont je vois mal comment nous allons y arriver dans le cadre actuellement proposé. Merci.

Mme CHEVALIER

Nous sommes favorables. Nous voudrions revenir sur le Plan de la Ville de Paris, qui vise à atteindre 50 % d'alimentation durable au sein de la restauration collective.

Cette mesure touchera les cantines scolaires, les services de la Ville et les crèches municipales ; elle sera précédée d'une phase de concertation.

Je souhaite faire deux remarques ; si l'augmentation de la part des produits bio dans la restauration collective est une très bonne chose, la municipalité doit prendre en compte dans les critères les recours les plus larges au circuit court, dans un rayon inférieur à 100 kilomètres. Cela développe l'agriculture dans et autour de Paris. Une collectivité importante comme la nôtre peut favoriser l'essor de nouvelles activités et de nouveaux emplois pour l'utilisation de l'alimentation produite près des lieux de consommation, réduisant ainsi l'empreinte écologique et leur transport.

Les nouveaux producteurs de proximité de Paris permettraient de fournir au plus grand nombre des produits de qualité à un tarif accessible : les coûts seraient limités grâce à la réduction des frais de transport et de conservation. Cela permettrait donc de lutter contre les inégalités alimentaires.

Dans le prolongement de l'idée de circuit court, Paris doit mettre en place une réflexion sur un vrai projet d'agriculture urbaine et sur une agriculture écologique génératrice d'emplois, fournissant une alimentation de qualité pour tous, à prix abordable. Cela passe, au niveau parisien et métropolitain, par l'affectation de terrains agricoles en zone potentiellement urbanisable.

M. LETISSIER

Je vous remercie de noter l'effort considérable réalisé ces dernières années pour améliorer l'alimentation dans les cantines scolaires, ainsi que l'augmentation importante de la part de l'alimentation durable ou biologique. La distinction sémantique a effectivement un sens, Mme MERCHADOU, vous avez raison.

Je voudrais dire, en tant que membre du conseil d'administration de la caisse des écoles du 14^e, à quel point il est difficile de s'approvisionner en bio et en local. Il faut une offre ; or, même si cela progresse, l'agriculture biologique en Ile-de-France est encore trop peu développée pour répondre aux demandes et aux attentes de la restauration collective. C'est le sens de la démarche de la mairie du 14^e, quand elle a adhéré à la coopérative des agriculteurs bio d'Ile-de-France : les aider à monter en gamme et à proposer des produits répondant à la demande de la restauration collective. Plus le nombre d'agriculteurs et de produits biologiques se développera en Ile-de-France, plus ce sera bon marché et attractif.

Cela passe par une politique au niveau national et européen et une priorité donnée à ce type d'agriculture. Je ne vais pas rappeler l'engagement de longue date des écologistes sur ce sujet de plus en plus consensuel. Il reste cependant des efforts à réaliser.

Mme BLAUDEL

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour vos encouragements. Je souhaite revenir sur l'intervention de Mme MERCHADOU qui dit que nous ne sommes pas suffisamment ambitieux. Je ne peux pas laisser dire cela. L'objectif de ce plan est en effet d'atteindre les 50 % d'alimentation bio et durable (je reviendrai sur les termes), mais aussi le « zéro OGM », le « zéro huile de palme », le « zéro poisson pêché en eaux profondes », moins 20 % de la part carnée et 100 % d'œufs venant d'élevages en plein air.

C'est quelque chose d'ambitieux -et je peux d'ores et déjà affirmer que l'on atteindra l'objectif de 30 % d'alimentation bio dans la restauration scolaire-, d'autant plus que l'on connaît les contraintes qui pèsent sur la Ville de Paris : 30 millions de repas annuels, 1 200 restaurants et autant de points de livraison. L'exercice est très compliqué. Nous sommes la collectivité qui achète le plus massivement du bio. Passer de 0 à 30 était déjà important. Passer à 50, quand on connaît la part de l'offre, va être un exercice compliqué. Mais je suis très confiante dans le plan que nous mettons en œuvre. En effet, nous avons identifié les freins, en matière d'achat ou en matière d'offre. Vous parlez, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, de la question du pain sur laquelle nous sommes performants ; cela vient du fait que nous sommes une région céréalière. Lorsque l'on veut du bio sur certains fruits et légumes, cela se limite souvent à la patate, à la pomme et à la poire. Comme nous n'avons pas encore de corps d'agriculteurs au sein de la Ville de Paris, il faut faire notre part pour aller chercher cette offre et jouer de ce levier d'action.

Je reviendrai sur cette définition, mais il est très pertinent que vous l'ayez soulevée car cela nous a occupés dans les groupes de travail de manière très longue et très compliquée. Pourquoi alimentation durable et pourquoi alimentation bio ? Le terme durable regroupe différentes notions : le bio, mais aussi la proximité ou les labels. N'ayez aucune inquiétude, ce sera 50 % d'alimentation bio en premier objectif. Une des forces de ce plan est la méthodologie sous-jacente. Nous avons travaillé près d'une centaine d'heures avec les services concernés de la Ville de Paris et avec certains partenaires.

Nous souhaitons que soit comptabilisée également la part de labels. En effet, il est très compliqué de passer directement au bio pour la viande et le poisson, car cela coûte très cher. Pour mesurer la progression en cours, les services ont demandé la formalisation de cette étape.

Le dernier élément que vous avez tous soulevé est la question du local. Comment le définir ? C'est aujourd'hui compliqué, car nous sommes un acheteur public et nous ne pouvons pas, dans nos marchés publics, dire que l'on veut acheter local. C'est dommage. Cela nécessiterait une évolution du cadre législatif.

Toutes ces définitions sont en cours, mais nous allons créer notre propre définition du « local ».

J'en terminerai avec la question de Mme CHEVALIER sur le fait de développer une agriculture plus locale. Je pense que l'on peut faire une agriculture urbaine à Paris, mais je ne suis pas sûre que l'on arrivera à nourrir grand monde.

En tant que présidente d'Eau de Paris, je souhaite rappeler l'engagement volontaire que nous avons, sur les terres agricoles d'Ile-de-France, pour protéger les ressources en eau qui alimentent les robinets des Parisiens ; nous avons mis en place une politique d'acquisition du foncier et d'accompagnement des agriculteurs sur le terrain pour qu'ils passent en bio ou qu'ils baissent les intrants chimiques sur les terres agricoles. Nous sommes à 6 millions d'hectares de bio grâce à l'action de la Ville de Paris et d'Eau de Paris. Ce volontarisme se heurte cependant à un cadre de politique générale, international et européen. La Ville ne pourra pas tout faire toute seule. Il faudra un accompagnement. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir à l'avenir lier ce travail fait avec les agriculteurs non seulement à la protection de l'eau mais aussi à l'alimentation de nos cantines collectives.

Mme PETIT

J'en profite pour faire passer quelques messages. Le groupement de commandes est intéressant mais l'hyper centralisation n'est pas la meilleure idée à mon sens.

Dans un arrondissement comme le nôtre, où 7.000 repas sont livrés, nous avons les moyens de favoriser la progression de la part de l'alimentation durable et biologique.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 101

2015 DEVE 38 Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité. .

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 69

Subvention (250 000 euros) et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine (BUDGET PARTICIPATIF)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Nous sommes vraiment contents que ce projet avance aussi positivement, avec autant de participation de la part des habitants et d'implication des associations de ce quartier. Ce projet a vu le jour dans le cadre du budget participatif, plus particulièrement la « Reconquête urbaine ».

Plusieurs espaces sont concernés dans le budget participatif de 2015, dont un dans le 14^e ; il s'agit du square Lichtenberger ou Auguste Renoir, qui a vu le travail collectif des habitants, des associations, des amicales de locataires, du conseil de quartier, du conseil syndical, et de tous les partenaires institutionnels que nous pouvons avoir.

Ce collectif de partenaires a d'abord fait une analyse sur la façon dont les habitants vivaient ce square (ou ce plateau, car il s'agit d'une espèce de dalle entre les immeubles et le Carrefour Market), et comment ils souhaitaient le faire évoluer. De nombreuses démarches et d'événements ont été organisés : démarches exploratoires, ateliers d'architecture, fêtes de quartier, porte-à-porte, l'idée étant d'impliquer au maximum tous les habitants autour de cette dalle. Il en est ressorti un certain nombre de propositions, tout cela ayant été accompagné par Oikos, spécialiste de ce genre de questions.

Un vote a eu lieu mi-mars pour que les habitants puissent nous dire par quel espace spécifique ils souhaitaient commencer sur cette dalle. En effet, c'est un espace assez grand, aussi ne peut-on pas tout faire d'un coup. Les habitants ont choisi de commencer par un espace dédié aux jeunes enfants. En ce moment, des ateliers se tiennent pour décider de ce que l'on met exactement dans ce petit square : piste de trottinettes, jeux, bac à sable, espaces pour jouer dans l'herbe... Les habitants sont en train de travailler sur ce qu'ils souhaitent avoir en bas de chez eux.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous propose de soutenir cette subvention à hauteur de 62.500 €. Comme c'est un espace privé d'usage public, la Ville participe dans le cadre du budget participatif. La copropriété participe de son côté à hauteur de 100.000 €.

Mme PETIT

Le point de départ de cette aventure était négatif : dans le cadre d'une réhabilitation Plan de Climat, mené par ICF La Sablière, les habitants s'étaient émus de la disparition de la vigne vierge, qu'il était obligatoire d'enlever dans le cadre de la réhabilitation de la façade de l'immeuble.

Nous avons souhaité, à l'époque, alors que j'étais adjointe à la Politique de la Ville, entraîner l'ensemble des habitants et des protagonistes, c'est-à-dire la copropriété, dans une démarche constructive. Cette démarche a abouti aujourd'hui à ce projet, qui a fait l'objet d'un vote des habitants lors d'une réunion publique à laquelle nous étions présents il y a quelques mois.

Cette énorme dalle est un héritage de l'urbanisme des années 60-70, « l'urbanisme de dalle ». La Ville n'est nulle part chez elle, mais elle souhaite accompagner ce mouvement. Nous mobilisons sans cesse les partenaires privés présents, type Carrefour, pour qu'ils puissent entretenir mieux l'arrière de leurs magasins, ou végétaliser leurs toits.

La Ville apporte ce premier effet d'entraînement, y compris financier, de 62.500 €. Cela a été voté à l'assemblée générale de la copropriété, ce qui est assez exceptionnel, car cette copropriété n'a jamais été d'accord sur rien auparavant. Les choses avancent et elle a complété cet investissement à hauteur de 100.000 €.

Les travaux commenceront dès cette année pour une nouvelle occupation de l'espace. Il nous semblait important de porter également le message suivant : il était hors de question pour nous de laisser cette dalle inutilisée et en mauvais état, alors même que nous construisons un quartier « neuf » à quelques mètres de cet endroit. Il était normal pour nous d'impulser cette dynamique et de faire en sorte qu'il y ait une continuité d'aménagement et d'amélioration de la qualité et du cadre de vie, non seulement pour les futurs habitants mais aussi pour les habitants actuels.

Il y a-t-il des interventions sur sa délibération ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 103

2015 DDCT 69 Subvention (250.000 euros) et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine (Budget participatif)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 73

Subventions (100.000 euros) et conventions pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vais rappeler très rapidement l'historique des accorderies de Paris. C'est un concept importé du Québec et dont la Ville de Paris s'est saisie. Très rapidement, le 14^e s'en est saisi également grâce à la régie de quartier qui a tout fait pour que ce beau projet voie le jour.

Les efforts ont été récompensés puisque l'accorderie du 14^e fonctionne aujourd'hui très bien. C'est un énorme succès, tellement beau que la place n'est plus suffisante pour accueillir tous les accordeurs qui se réunissent régulièrement. Ils ne viennent pas seulement du quartier de la porte de Vanves, c'est important de le souligner.

C'est aussi une belle réussite pour la mixité sociale, objectif que nous poursuivons dans les quartiers Politique de la ville. Avec l'accorderie, cet objectif est pleinement atteint.

En février, on comptait 326 accordeurs et je sais que déjà ce nombre a augmenté depuis. Je vois le président de la régie de quartier qui hoche la tête.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage vivement à soutenir le développement de l'accorderie. L'idée est d'essaimer à travers l'arrondissement, de ne pas se limiter quartier de la porte de Vanves, mais de trouver d'autres points de relais pour que cela puisse continuer à se développer. Merci.

Mme PETIT

J'invite les élus qui sont membres du conseil d'administration à ne pas prendre part au vote.

DELIBERATION N° 103

2015 DDCT 73 Subventions (100.000 euros) et conventions pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	28	dont	2	pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 2 (Mme DAUCHEZ M. LETISSIER)°

- Projet de délibération 2015 DAC 235

Subventions (8 800 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

J'aurais bien envie de passer 10 minutes par association. Elles le méritent bien au vu de tout ce qu'elles peuvent réaliser dans l'arrondissement, en particulier ce qu'elles font sur la porte de Vanves. Je sais qu'elles me pardonneront car nous avons d'autres occasions de les encourager et de les féliciter pour leur travail.

Je commence par la DAC 235 : une subvention de 8.800 € pour l'association Relief, La Compagnie l'Artisanie, la compagnie Fil de soie, et la compagnie Mystère Bouffe. Ces associations qui des culturelles travaillent auprès des habitants de la porte de Vanves.

1.500 euros pour l'association Relief;
1.800 euros pour L'Artisanie ;
2.500 euros pour La compagnie Le Fil de soie ;
1.000 euros pour la compagnie du Mystère Bouffe ;
2.000 euros pour L'association 46 bis.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N ° 104

2015 DAC 235 Subventions (8 800 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité. .

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DDCT 49**

Subventions (752.000 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (EPN)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de subventions pour 13 associations dans Paris, dont une située dans le 14^e arrondissement, le Lorem. Elle est spécialisée dans tout ce qui est numérique, 3D et montage vidéo. Elle est labellisée Fab Lab. Très dynamique, elle travaille en direction des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi, dont on sait qu'ils sont nombreux dans le quartier de la porte de Vanves.

Pour toutes ces raisons, je vous incite à encourager le Lorem par une subvention de 52.000 €.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. LESAIN

L'existence de ces Espaces Publics Numériques nous semble très importante, tout comme le travail du LOREM. C'est pour cela qu'il nous semble regrettable que la dernière fois que nous ayons eu à nous prononcer sur les subventions pour les EPN, il en existait 19 à Paris, et seulement 14 cette année. Il y en avait deux dans le 14^e, il n'y en a plus qu'un aujourd'hui. Nous aimerions savoir pourquoi l'EPN du centre d'animation Vercingétorix a été supprimé. C'est d'autant plus dommage qu'à une époque il était question d'en créer encore un autre au centre d'animation Marc Sangnier.

S'agissant d'une subvention de 52.000 €, nous aimerions avoir quelques indications de fréquentation.

Mme TONOLLI

Le centre Vercingétorix continue ses actions autour du numérique, ses formations et sa sensibilisation auprès des usagers sur toutes les utilisations autour d'internet. Elles n'ont peut-être plus le label EPN mais leurs actions continuent de la même manière.

Je n'ai pas les chiffres exacts de la fréquentation du LOREM. Je me rapprocherai de l'association pour pouvoir vous les donner au plus vite. Pour y passer ponctuellement, c'est une association où il y a toujours beaucoup de monde, de façon intergénérationnelle, mais avec une inclinaison vers les jeunes.

Mme PETIT

Je vais passer au vote.

DELIBERATION N° 105

2015 DDCT 49 Subventions (752.000 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (EPN)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDCT 54**

Subventions (43.500 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne et répondant pour certaines à l'appel à projet de la Politique de la Ville

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de regrouper plusieurs subventions, dans le cadre du soutien de la Politique de la Ville aux actions menées par certaines associations. Je m'excuse de ne pas passer autant de temps que nécessaire à décrire les formidables actions que chacune de ces associations mène dans le quartier, mais cela prendrait trop de temps.

Sur la seconde enveloppe de l'appel à projet Politique de la Ville, je vous propose de voter :

- une subvention de 4.500 euros à l'association Carrefour 14, et je salue la présence de sa présidente ;
- une subvention de 2.000 euros pour le LOREM ;
- une subvention de 1.000 euros pour le Moulin ;
- une subvention de 1.500 euros pour la Réserve des arts ;

- sur une autre action, à nouveau la Réserve pour 1.300 € ;
- une subvention de 4.500 euros pour Florimont Le château ouvrier ;
- une subvention de 2.000 euros pour Œuvre participative ;
- une subvention de 2.500 euros pour As de cœur, notamment pour leur participation aux journées des artistes qui se sont tenues le week-end du 6 juin ;
- une subvention de 2.500 euros pour la Boutique des frissons ;
- une subvention de 2.500 euros pour Fils de soie ;
- une subvention de 2.000 euros pour Léo Lagrange ;
- une subvention de 2.000 euros pour les Jardins Numériques ;
- une subvention de 4.500 euros pour la régie de quartier du 14^e pour le projet « Réparer, rénover, recycler des ateliers de bricolage, pour faire soi-même », qui rencontrent un succès grandissant. La régie de quartier mène ses actions de façon efficace.

Mme PETIT

Pas de chouchou !

Mme TONOLLI

Il n'y a pas de chouchou, mais le Président est dans la salle, il est normal que j'ai pour lui une petite attention particulière.

Concernant les autres délibérations, sur la DDCT 54, je vous propose de voter :

- une subvention de 7.000 euros à I.C.I. Elle travaille autour du numérique et de la participation citoyenne sur internet ;
- une subvention de 1.500 euros pour l'association Mains Agiles.

M. LESAIN

J'ai une question sur la DDCT 54, concernant l'association ICI. Leurs objectifs sont extrêmement intéressants : objectifs de cartographie internet sur le quartier Porte de Vanves. L'an dernier, nous étions émus de l'affichage des préférences politiques de l'association.

J'aurais voulu connaître l'adresse du site internet de l'association, qui devait être mis en ligne en septembre dernier et qui n'est toujours pas accessible.

Mme TONOLLI

Comme c'est spécifié dans la délibération, le travail autour du projet permettra à terme d'ouvrir le site internet pour la cartographie des lieux ressources du quartier. C'est un énorme travail, et l'association a souhaité étaler dans le temps la réalisation de ce projet

M. LESAIN

C'était précisé dans la subvention de l'an passé, mais cela ne l'est plus cette année. Dans ce cas- là pourrait-on le mettre dans le descriptif du projet ?

Mme TONOLLI

Sur le principe, oui. Je vais au préalable en discuter avec l'association pour voir ce qu'il en est. En fonction du dialogue que l'on aura avec elle, je reviens vers vous.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote des délibérations suivantes : DDCT 54, DDCT 67, DDCT 68.

DELIBERATION N° 106

2015 DDCT 54 Subventions (43.500 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne et répondant pour certaines à l'appel à projet de la Politique de la Ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	26	dont	2	pouvoirs
Abstentions :	4 (Les Républicains)			

– **Projet de délibération 2015 DDCT 67**

Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets 2ème enveloppe. Politique de la Ville

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N° 108

2015 DDCT 67 Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets 2ème enveloppe. Politique de la Ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDCT 68**

Subventions (33.500 euros) à 16 associations et conventions à 4 associations au titre de l'animation locale

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N° 109

2015 DDCT 68 Subventions (33.500 euros) à 16 associations et conventions à 4 associations au titre de l'animation locale

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	30	dont	2	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDCT 59**

Subventions (185.200 euros) et conventions avec 14 associations sur les quartiers Politique de la Ville parisiens

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

J'ai un peu compliqué les choses en regroupant certaines délibérations et pas d'autres. Comme il s'agit de soutenir la remise aux normes d'un local, je voulais vous présenter la DDCT 59 à part.

Il s'agit d'un local de Paris Habitat situé rue Prévost Paradol, pour lequel un appel à projets a été lancé conjointement par la Ville (DDCT, DDEEES, Mairie d'arrondissement) et Paris Habitat en vue d'y implanter une activité liée à l'Économie Sociale et Solidaire. Cette implantation permettra de conforter le pôle d'Économie Sociale et Solidaire existant qui mène de nombreuses actions, notamment sur l'insertion professionnelle.

La surface de ce local est assez importante, et il nous a paru important de soutenir l'association pour l'aménagement de ce local, par une subvention de 66.000 €

Mme CARRERE-GÉE

Je pense du bien de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'engagement de Paris Habitat en sa faveur, mais nous avons déjà parlé du procédé par lequel la Ville subventionne Paris Habitat ; il devrait y avoir d'autres relations entre la Ville de Paris et Paris Habitat. Je ne m'associerai pas à ce projet de délibération.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 107

2015 DDCT 59 Subventions (185.200 euros) et conventions avec 14 associations sur les quartiers Politique de la Ville parisiens

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	2	pouvoirs
Pour :	29	dont	2	pouvoirs
Abstentions :	1 (Marie-Claire CARRERE-GÉE)			

– **Projet de délibération 2015 DASCO 15**

Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.

Mme BERTRAND

La rentrée 2015 verra la troisième année de mise en place du dispositif d'Aménagement des Rythmes Éducatifs.

En 2014, 15.793 ateliers se sont tenus chaque semaine, entre le mardi et le vendredi. Les ateliers sont organisés, soit par des associations dans le cadre du marché parisien, pour une durée de 3 ans, soit par un appel à projets local organisé l'année dernière par les associations du 14^e.

L'objet de cette délibération est un nouvel appel à projet pour les associations du 14^e, pour l'organisation d'ateliers dans nos écoles. Les ateliers sont également organisés par les animateurs de la Ville.

Les objectifs de cet appel à projets local sont :

1. Privilégier une dimension locale ;
2. Rechercher une dimension pédagogique et des contenus originaux. Ce dispositif inclue un indispensable volet relatif aux valeurs de la République et à la lutte contre toutes les formes de discriminations ;

Cet appel à projet local comporte un certain nombre de thématiques, peu ou pas représentées dans le marché parisien, afin de venir en complémentarité des associations qui intervenaient dans le marché parisien.

Neuf associations ont été retenues pour le marché local :

Ariana, Carrefour 14, Compagnie Bouche à bouche, Compagnie française de création artistique, Florimont, Lorem, Mains agiles, Opéra coup de cœur, Danse 14.

Je ferai comme Mélody TONOLLI, un remerciement global et rapide à l'ensemble de ces associations.

236 ateliers ont été organisés par les associations en 2014, ce qui représente 90 associations. 706 ateliers ont été organisés par les animateurs de la Ville. Cela concernait environ 6.000 enfants le mardi et autant le vendredi.

J'en profite pour remercier les animateurs, les REV et les DPA, pour leur implication dans ces ateliers.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur une subvention d'un montant de 1.903.127 euros pour 516 ateliers dans Paris, qui seront organisés par 156 organismes. Je vous remercie.

Mme CHEVALIER

Nous sommes favorables, mais certains points méritent d'être éclaircis. Si la reconduction des activités est essentielle pour la prochaine rentrée scolaire, certains points peuvent encore susciter des débats.

Il est nécessaire de clarifier le rôle des associations. Depuis l'aménagement des rythmes éducatifs, on constate que certaines associations, qui recevaient jusqu'ici des subventions de fonctionnement pour faire vivre leur projet, sont incitées à délivrer des prestations d'atelier par le biais d'une contractualisation. Ce phénomène est clairement une dérive qui fragilise le secteur associatif. C'est une tendance à la contrainte par la réponse à des appels à projets, qui vise à orienter l'objet initial des associations et à assécher leur inventivité. Nous devons donc rester vigilants à ce que la municipalité ne transforme pas sa politique de subventions aux associations en politique d'appel d'offres à des prestations de service public.

Il reste beaucoup de choses à faire :

-un service public de l'animation consolidé par les recrutements en emplois titulaires et un vrai dispositif de formation afin d'avoir une filière professionnelle du périscolaire ;

- la mise en place de responsables éducatifs « ville » dans les établissements, afin de coordonner le lien sur le périscolaire à Paris, entre animateurs, parents, et Éducation Nationale ;

-une définition un peu plus claire du rôle dans le parcours éducatif de l'enfant comme par exemple mettre l'école au centre de la journée de l'enfant, ou redéfinir une vraie charte uniforme de l'utilisation des locaux et du matériel ;

- la baisse de dangers des dotations.

La qualité des activités périscolaires à Paris dépendra de ses capacités financières sur les prochaines années. Paris a pu combler certaines lacunes de cette réforme car elle dispose de moyens supérieurs pour la mettre en place. Ce n'est pas toujours le cas de toutes les villes de France, loin de là, surtout en cette période de réduction des dotations aux collectivités, où les besoins sociaux augmentent considérablement. On peut d'ailleurs poser la question de la pérennité de ce système et de la capacité de la Ville à résoudre les problèmes et à revenir sur les questions d'aménagement des rythmes éducatifs, dans ce contexte budgétaire très contraint.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

J'ai oublié de souligner le pouvoir de Pascal CHERKI donné à Hermano SANCHES-RUIVO.

DELIBERATION N° 110

2015 DASCO 15 Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	3	pouvoirs
Pour :	30	dont	3	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DASCO 32**

Caisse des écoles (14^e) - Subvention (4.881.643 euros) pour la restauration scolaire

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

C'est une délibération traditionnelle sur la subvention de la Ville pour la restauration, dont nous avons beaucoup parlé tout à l'heure dans une autre délibération.

Le montant de la subvention demandée est de 4.881.623 €. Cette somme est obtenue en multipliant le nombre de repas prévus (1.204.740) par le prix de revient réel de 6,52 €. On y retire le montant des recettes des familles évaluées à plus de 3 millions, ce qui fait une subvention de 4.881.643 euros.

M. FERTIER

Nous avons bien noté que le prix de revient réel est de 6,52 € pour 2015, soit un montant qui reste inférieur à la tranche 10 de cantine qui est de 7 €. Ce tarif demeure donc toujours contraire à l'article R 531-53 du code de l'Éducation, qui proscrie de pratiquer des tarifs de restauration scolaires supérieurs aux coûts de service.

Ma deuxième observation concerne le coût de revient réel. Vous allez certainement nous expliquer, comme avait pu le faire en son temps Anne HIDALGO à M. le Préfet (qui avait dit dans un premier temps que ces nouveaux tarifs n'étaient pas conformes), qu'en réalité le prix de revient réel ne comprend pas les charges de surveillance, de distribution, ni les coûts d'investissement. Peut-être conviendrait-il de revoir les modalités de détermination de ce PR-R, ou de revoir l'appellation de « Prix de Revient Réel », qui me semble trompeuse, voire fautive. Merci.

Mme CARRERE-GÉE

Je ferai la même observation.

Mme BERTRAND

Si madame la Maire est d'accord, nous pourrions annexer au compte-rendu la réponse faite par le Préfet d'Ile-de-France à madame la Maire de Paris. Cela permettra de répondre à la question posée.

Je lis brièvement : « Par courrier du 24 février 2015, vous faites valoir que le prix de revient mentionné dans les délibérations n'est en réalité qu'un prix de revient partiel. Vous nous avez indiqué par écrit et oralement que devaient être compris dans les charges supportées par la collectivité parisienne au titre du service de restauration des coûts tels que la masse salariale des agents municipaux assurant la distribution des repas et la surveillance pendant l'interclasse, ainsi que le coût des investissements. Je prends note que ces éléments ne sont pas identifiables à la seule lecture de la délibération, et j'ai décidé de mettre fin au recours gracieux. » (voir en annexe au présent CA)

Vous aurez le courrier. Pour répondre au coût du repas sur le 14^e arrondissement il est de 7,60 €. Il est de 7,08 € par assiette pour frais réels de fonctionnement, dont 2,33 € pour l'achat de denrées alimentaires, 3,65 € pour la rémunération du personnel, 1,10 € pour les autres charges, 0,52 € pour les dépenses d'investissement. Le coût total est donc de 7,60 €, supérieur à 7 €.

M. FERTIER

Je vous remercie pour la précision de votre réponse. Si l'on annexe la réponse du préfet, peut-on aussi annexer la lettre qui est à l'origine de cette réponse ?

Mme PETIT

... qui est déjà elle-même annexée au compte-rendu du conseil de Paris précédent. Pas de souci !

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 111

2015 DASCO 32 Caisse des écoles (14^e) - Subvention (4.881.643 euros) pour la restauration scolaire

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Abstentions :	1 Mme CARRERE-GÉE			

MME PETIT

Dernière subvention pour la Caisse des écoles, qui concerne les séjours de vacances : Mme BERTRAND.

– **Projet de délibération 2015 DASCO 51**

Caisse des Ecoles (14^e) - Subvention (132.888 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit donc d'une subvention de 132.888 euros pour les vacances des enfants du 14^e arrondissement. Je vous rappelle que ce dispositif est complémentaire à celui qui existe déjà, le dispositif Arc-en-Ciel de la Ville.

En 2014, 296 enfants du 14^e sont partis en vacances, grâce à une subvention de 132.216 euros. Le marché pour les centres de vacances a été renouvelé cette année. Les critères étaient que les associations organisatrices soient reconnues. Par ailleurs, nous avons voulu varier les lieux et les thèmes pour les enfants qui vont partir cet été.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et fera également l'objet d'un vote en conseil d'administration de la caisse des écoles.

DELIBERATION N° 112

2015 DASCO 51 Caisse des Ecoles (14^e) - Subvention (132.888 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	3	pouvoirs
Pour :	30	dont	3	pouvoirs

Mme PETIT

Je tiens à dire que c'est un moment important, car nous allons voter une délibération qui concerne l'arrivée d'une crèche supplémentaire dans le 14^e arrondissement.

– **Projet de délibération 2015 DFPE 390**

Gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 1-29, rue des Mariniers (14^e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation

Mme GUY-DUBOIS

Après avoir ouvert Liancourt en septembre, nous nous apprêtons à ouvrir en mars 2016 une crèche située au 1-29, rue des Mariniers.

Cette délibération consiste à valider le choix du mode de gestion de cette crèche. C'est un équipement municipal inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 14^e.

C'est une crèche collective, d'une capacité d'accueil de 66 places, et d'une superficie utile de 661 m². Elle comprend 6 sections d'enfants, une salle de motricité, des jeux d'eau, un espace extérieur de 286,31 m², dont un jardin pédagogique.

Différents modes de gestion sont possibles, à savoir, la régie directe, le marché public, et la délégation de service public. Le recours à la gestion externalisée permet de favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, notamment en proposant des horaires élargis : de 8 heures à 19 heures 30. Ces horaires sont proposés pour cette crèche de l'îlot des Mariniers. C'est une demande récurrente de nombreux parents que je reçois en permanence.

Il est proposé un recours à une procédure de marché public : dans le cadre de cette procédure, le gestionnaire retenu sera contrôlé et agréé par la PMI. Il devra donc se conformer aux exigences du contrat élaboré dans le strict respect des règles de sécurité et d'accueil des jeunes enfants à Paris. Il devra, en outre, veiller à ne pas accueillir d'enfants en surnombre au-delà de 110 % de la capacité agréée (66 places) et respecter un taux de qualification d'au moins 50 % de personnel diplômé auprès des enfants, le directeur adjoint n'étant pas comptabilisé dans l'effectif du personnel encadrant.

Le pouvoir adjudicateur se réserve, pendant une durée de deux ans, la possibilité de prévoir un maximum de 20 places au profit de la Croix Rouge et/ou de l'hôpital Saint Joseph, pour les enfants du personnel. L'attribution d'un minimum de 46 places se fera par la mairie d'arrondissement.

Pour l'ensemble des raisons que je viens de vous exposer, nous vous proposons de retenir le marché public comme futur mode de gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Je tiens à préciser au sujet de la Croix rouge et de Saint Joseph qu'ils souhaitent construire une crèche dans le quartier pour leur personnel. Ce « prêt » de 20 places serait donc temporaire. Ils n'en profiteront peut-être pas si une solution est trouvée en interne. Nous avons également demandé que ces 20 places soient attribuées à des Parisiens, qui peuvent habiter en dehors du 14^e arrondissement.

La Croix rouge et Saint Joseph étant d'importants employeurs du 14^e arrondissement, il nous semblait important d'être à l'écoute de cette demande ponctuelle.

M. LIEBAULT

Elus communistes, nous défendons les crèches municipales, parce qu'elles offrent une qualité d'accueil importante, même si le terme « municipal » peut être parfois interprété de manière différente.

Nous revendiquons un vrai service public pour la petite enfance. Pour faire une comparaison, de la même manière que dans la période de l'après-guerre, une école maternelle par jour a été créée pour répondre aux besoins des femmes qui rentraient dans le monde du travail, il y a aujourd'hui une nécessité urgente de créer des crèches dans le service public.

La position du groupe communiste est souvent caricaturée comme étant une simple position de principe. Je voudrais égrener des arguments concrets. Une raison invoquée dans la délibération en faveur du marché public est que cela permettrait une plus grande amplitude horaire. Il y a-t-il

réellement des besoins ? Des études ont-elles été faites à ce sujet ? Les crèches municipales de la Ville ne permettent-elles pas déjà une certaine flexibilité, avec une ouverture jusqu'à 19h ? Il s'agit, de notre point de vue, d'une adaptation d'une demande du patronat, plus que des salariés. Parce qu'une femme de ménage travaille parfois jusqu'à 22h, faudrait-il une ouverture des crèches jusqu'à cet horaire ? On n'en finit plus ! On accompagne et on valide les pratiques patronales, c'est ainsi que le libéralisme progresse, en s'adaptant à la flexibilité de l'emploi.

L'extension de ces horaires a des inconvénients qui ne sont pas mentionnés dans la délibération : est-ce favorable pour des petits enfants de se coucher aussi tard ? On sait que les enfants sont fatigués, nerveux et angoissés à partir d'un certain horaire. Cela pose une question de principe : faut-il sacrifier la santé des enfants pour répondre aux besoins économiques ? La question est la même pour le travail du dimanche.

Étendre les horaires et une contrainte pour le personnel des crèches qui devra terminer sa journée tardivement. Or, certaines mères habitent loin, parfois en banlieue.

Un autre problème de la gestion externalisée touche aux contraintes de qualification. La délibération prévoit que 50 % du personnel sera diplômé. Soit. Mais avec quelles garanties de qualification ? Aujourd'hui, dans les crèches municipales, tout le personnel est titulaire d'une qualification, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants... mais dans la gestion externalisée, qu'est-ce qui empêchera de recruter des titulaires d'un CAP Petite Enfance ?

Même si cette précision est apportée, le risque est, pour les 50 % restant, d'avoir un personnel insuffisamment formé, notamment par le recours à des assistantes maternelles n'ayant pas l'expérience de l'encadrement collectif. Cela se fera donc au détriment de la prise en charge des enfants.

Un autre critère avancé de manière officielle ou officieuse est l'argument des grèves fréquentes du personnel municipal de la petite enfance. Faut-il changer de structure ou de gestion pour éviter les mouvements sociaux ?

Un deuxième argument est la rapidité de l'ouverture (en mars). Dans ce cas, pourquoi ne pas le faire avant ? Faut-il décider de la gestion sur un critère de calendrier ?

Un autre argument est la masse salariale. Des économies de fonctionnaires seraient réalisées. Pour nous, privilégier la fonction publique n'est pas un handicap, c'est au contraire une chance pour développer l'emploi, dans un contexte de chômage endémique.

Le dernier argument est le précédent de la crèche Liancourt. Il faudrait être dans la logique : une crèche à délégation publique, une crèche en régie directe. D'où vient ce critère d'une sur deux, qui tombe du ciel ?

Je voudrais terminer mon intervention par une question sur le financement : la CAF assure un financement en fonction des heures de présence des enfants. Une crèche privée a donc intérêt à obtenir 10 heures de présence plutôt que 8. Cependant, s'il y a peu d'enfants dans les horaires du soir, un prestataire privé aura intérêt à resserrer les horaires du fait de la faible rentabilité au regard des frais fixes d'encadrement. La décision ne risque-t-elle pas d'être remise en cause sur pression du prestataire, comme cela a déjà été le cas dans d'autres crèches ? On aurait alors perdu tout avantage supposé ou réel à ce choix de gestion.

Pour toutes ces raisons, les élus communistes du 14^e s'abstiendront. Ce n'est pas un vote contre, car on ne peut que se réjouir de l'ouverture d'une nouvelle crèche, qui permettra d'ajouter au 72 places de la crèche des Mariniers 66 places supplémentaires. C'est très important dans le cadre d'un quartier en pleine transformation, avec de nouveaux logements et l'installation de nouvelles familles.

Pour autant, nous nous abstiendrons par opposition au choix de gestion qui a été décidé.

Mme BLAUDEL

Je serai plus brève que mon collègue communiste. Le groupe écologiste souhaite saluer l'ouverture de cette nouvelle crèche, et, de manière plus générale, saluer le fait que le quartier Broussais sorte de terre.

Je veux cependant exprimer des réticences que le groupe écologiste a souvent exprimées, y compris quand un certain Christophe NADJOVSKY était responsable des crèches lors de la précédente mandature. Ce mode de gestion nous pose question. Nous voulons exprimer notre attachement à une gestion plus directe dans le recrutement de personnel au sein de ce secteur.

Je ne rentrerai pas dans une caricature du retour en régie de tous les services, mais dans un secteur aussi essentiel que la petite enfance, il nous paraît important d'avoir une réflexion plus globale. Il ne faudrait pas aller au-delà des 4 à 5 % de part de gestion déléguée. Le contrat tel qu'il est nous semble cependant tout à fait bordé. Les attributions se feront au sein de la commission du 14^e, et l'on peut faire toute confiance aux services de la Ville pour le recrutement et le choix du gestionnaire.

Tout comme Nicolas LIEBAULT, je ne pense pas que l'horaire soit une justification pour ouvrir une gestion en matière déléguée. Il faut cependant être pragmatique et pouvoir apporter une réponse aux femmes seules avec enfants. Nous rentrons dans un débat plus large sur la société française.

Nous voterons pour cette délibération, mais nous demandons un travail collectif au sein de l'équipe municipale, afin de ne pas se retrouver à l'avenir dans une telle situation.

Mme GUY-DUBOIS

Aujourd'hui, dans tout Paris, 37 structures sont gérées en gestion déléguée, soit 4,4 % du total des crèches municipales.

Un cahier des charges très clair est défini par la Ville et l'on veille à une politique sociale responsable.

Je ne pense pas avoir mentionné dans les arguments que c'était pour éviter des grèves. Nous n'avons jamais non plus dit que c'était une crèche sur deux. Aucune crèche du 14^e n'est aujourd'hui en gestion déléguée.

Les crèches en gestion déléguée sont majoritairement gérées par des acteurs associatifs.

Par ailleurs, il est important d'offrir aux petits Parisiens une diversité d'accueil dans les horaires.

Mme PETIT

Nous passons au vote. C'est bien de saluer qu'une nouvelle crèche se construit au moment où un nouveau quartier se livre.

Nous votons d'abord sur le choix de gestion proposé, c'est-à-dire sur le marché en article 30, puis sur la délibération DFPE 390 qui autorise la Maire de Paris à lancer le marché de services et l'ensemble de la procédure.

DELIBERATION N° 113

OBJET : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance Ilot des Mariniers situé 1-29, rue des Mariniers à Paris 14^e arrondissement et autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la gestion de cet équipement.

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	3 (groupe communiste FG)			

DELIBERATION N° 114

2015 DFPE 390 Gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 1-29, rue des Mariniers (14^e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	3 (groupe communiste FG)			

– **Projet de délibération 2015 DFPE 393**

Création de 6 équipements de petite enfance - demande de subventions (3.130.800 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Dans le cadre de la création de six équipements de petite enfance à Paris, cette délibération concerne la demande de subvention de 3.130.800 € avec la caisse d'allocations familiales de Paris.

Pour le 14^e, cette subvention concerne une halte-garderie de 30 places et une crèche collective de 66 places, pour un montant de 710.400 €.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une halte-garderie municipale qui ouvrira sur le site du Centre Bus RATP du programme du boulevard Jourdan. Ce quartier manque d'équipements Petite enfance.

Je passe aux voix.

DELIBERATION N° 115

2015 DFPE 393 Création de 6 équipements de petite enfance - demande de subventions (3.130.800 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 85**

Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (122.000 euros) et avenant à convention avec le Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des familles parisiennes

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous demande de délibérer sur une subvention pour une association du réseau Môm'Artre, dont l'objectif est d'aider les familles, notamment les plus vulnérables, à mieux vivre en ville avec leurs enfants.

À Paris, le réseau coordonne à ce jour cinq antennes affiliées :

Môm'Artre : 2, rue de la Barrière Blanche (18^e)

Môm'Frenay : place Henri Frenay (12^e)

Môm'Ganne : 4, place de la Porte de Bagnolet (20^e)

Môm'Pelleport : 169, rue Pelleport (20^e)

Môm'Didot : 5, square Lichtenberger (14^e), qui accueille 62 familles, 109 parents, 112 enfants, et qui compte 3 salariés.

La subvention est de :

- 111.000 € au titre de l'action pour les familles parisiennes ;
- 6.000 € au titre de la mission égalité femmes / hommes (SG) ;
- 5.000 € au titre de l'action culturelle (DAC).

Mme PETIT

Je rappelle que Môm'Didot est implantée sur la dalle Schlumberger et participe beaucoup à son futur aménagement.

DELIBERATION N° 116

2015 DFPE 85 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (122.000 euros) et avenant à convention avec le Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des familles parisiennes

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

Mme PETIT

Peut-être pouvons-nous faire une présentation groupée, puis voter par délibération ?

Mme GUY-DUBOIS

À ce moment de l'année, il est de tradition de voter les subventions pour plusieurs crèches. Je vais les présenter ensemble. Je voulais vous informer qu'en ce moment, la DFPE visite ces crèches. Elle vérifie l'ouverture des structures tous les jours de la semaine, les justificatifs de domiciliation des familles, la participation de ces structures aux commissions d'attribution, le respect de la préconisation de la PMI des principes de laïcité. Il a été demandé cette année de constater l'absence d'affiches à caractère religieux et prosélyte, ainsi que le respect de mixité dans les sections.

Je présente toutes les crèches, et nous votons au fur et à mesure ?

Mme PETIT

Oui.

– **Projet de délibération 2015 DFPE 15**

Subvention (575.921 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16^e) pour la structure multi accueil Le 14e Ours (14^e)

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

C'est une subvention de 575.921 euros à l'association Abc Puériculture (16^e) pour sa structure d'accueil « Le 14^e Ours », située rue Jonquoy, qui a 72 places. Ils ont augmenté leur capacité par des travaux, grâce à des subventions.

DELIBERATION N° 117

2015 DFPE 15 Subvention (575.921 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16^e) pour la structure multi accueil Le 14e Ours (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 78**

Subvention (41.677 euros) et avenant n°2 avec l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14^e) pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 41.677 euros à l'association « Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge », relative au fonctionnement de la halte-garderie, située rue du Moulin Vert, qui a une capacité d'accueil de 15 places.

M. BEGUÉ

Mon intervention concerne les DFPE 78, 80 et 82. Je voudrais tout d'abord préciser que le groupe communiste-Front de gauche n'éprouve aucune difficulté vis-à-vis de la liberté du culte.

Nous n'avons d'ailleurs aucun problème avec l'appartenance religieuse de certains établissements, mais nous sommes extrêmement attachés au principe de laïcité inscrit dans le premier article de notre constitution et dans la loi de 1905, qui stipule que la République ne reconnaît et ne subventionne aucun culte.

Nous sommes conscients du besoin de places en crèche dans notre arrondissement. Cependant, la pénurie de places ne saurait justifier une baisse de nos exigences ni de fermer les yeux sur le non-respect de la laïcité. Nous reconnaissons et nous prenons acte en effet du travail énorme accompli par la Ville de Paris pour que les associations se conforment aux lois républicaines, mais nous estimons que les crèches confessionnelles doivent trouver d'autres financements que l'argent public.

Nous ne pouvons pas accepter de voter pour donner des moyens, par exemple, à l'Association Familiale Catholique, qui se fixe comme objectif la promotion du mariage et s'engage ouvertement contre le mariage pour tous. Elle a mené une grande campagne là-dessus. Cette association a mené plusieurs campagnes, notamment contre la théorie du genre ou pour le droit des maires à ne pas célébrer le mariage de personnes de même sexe. Nous voyons ici, par cet exemple, les limites des conventions et nous ne pouvons pas garantir que ces établissements respectent complètement la laïcité. C'est pour cela, que sur ces trois délibérations, le groupe communiste s'abstiendra.

Mme GUY-DUBOIS

Les crèches dont vous parlez sont anciennes dans notre arrondissement. Elles offrent plusieurs places. Toutes les crèches sont visitées et signent des accords avec le bureau du partenariat de la DFPE. Il n'y a jamais eu aucun problème. Aucune affiche ni aucun message à caractère religieux n'y sont présents.

DELIBERATION N° 118

2015 DFPE 78 Subvention (41.677 euros) et avenant n° 2 avec l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14^e) pour la halte-garderie (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	3 (Groupe communiste FG)			

– **Projet de délibération 2015 DFPE 80**

Subvention (46.372 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 46.372 euros à l'association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique, relative au fonctionnement de la halte-garderie, située rue des Suisses, qui a une capacité d'accueil de 20 places.

DELIBERATION N ° 119

2015 DFPE 80 Subvention (46.372 euros) et avenant n°2 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	3 (Groupe communiste FG)			

– **Projet de délibération 2015 DFPE 81**

Subvention (47.227 euros) et avenant n°2 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 47.227 euros à l'association « La Cool Douche », relative au fonctionnement de la crèche parentale, située rue d'Alésia, qui a une capacité d'accueil de 26 places.

DELIBERATION N ° 120

2015 DFPE 81 Subvention (47.227 euros) et avenant n°2 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 82**

Subvention (41.928 euros) et avenant n°2 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 41.928 euros à l'association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres, relative au fonctionnement de la halte-garderie, située au 92 bis boulevard du Montparnasse, qui a une capacité d'accueil de 14 places.

DELIBERATION N ° 121

2015 DFPE 82 Subvention (41.928 euros) et avenant n ° 2 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	3 (Groupe communiste FG)			

– **Projet de délibération 2015 DFPE 83**

Subvention (111.205 euros) et avenant avec l'association Gribouille Alésia pour le fonctionnement d'une crèche collective (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 111.205 euros à l'association Gribouille Alésia, relative au fonctionnement de la crèche collective, qui a une capacité d'accueil de 60 places.

DELIBERATION N ° 122

2015 DFPE 83 Subvention (111.205 euros) et avenant avec l'association Gribouille Alésia pour le fonctionnement d'une crèche collective (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 179**

Subvention (48.651 euros) et avenant n ° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Bout'Chou 1 (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 48.652 euros à l'association « La Maison des Bout'chou », relative au fonctionnement de l'établissement situé rue Boulard, qui a une capacité d'accueil de 18 places.

DELIBERATION N ° 123

2015 DFPE 179 Subvention (48.651 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Bout'Chou 1 (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 182**

Subvention (68.136 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 68.136 euros à l'association « La Maison des Bout'chou », relative au fonctionnement de l'établissement « Les Petites Souris du Mont », situé rue Saint Gothard, qui a une capacité d'accueil de 16 places.

DELIBERATION N° 124

2015 DFPE 182 Subvention (68.136 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 183**

Subvention (911.437 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 911.437 euros à l'association « La Maison des Bout'chou », relative au fonctionnement de la crèche collective « La Maison Enchantée », qui a une capacité d'accueil de 100 places.

DELIBERATION N° 125

2015 DFPE 183 Subvention (911.437 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 184**

Subvention (28.169 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour le jardin maternel La Maison Enchantée (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 28.169 euros à l'association « La Maison des Bout'chou », relative au fonctionnement du jardin maternel La Maison Enchantée, qui a une capacité d'accueil de 20 places.

DELIBERATION N° 126

2015 DFPE 184 Subvention (28.169 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour le jardin maternel La Maison Enchantée (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 189**

Subvention (130.925 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Saint Jacques (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 130.925 euros à l'association « La Maison des Bout'chou », relative au fonctionnement de la crèche collective Saint Jacques, qui a une capacité d'accueil de 44 places.

DELIBERATION N° 127

2015 DFPE 189 Subvention (130.925 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la crèche collective Saint Jacques (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 190**

Subvention (282.859 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la structure multi accueil Les Couleurs du Temps (14^e)

Rapporteure : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 282.859 euros à l'association « La Maison des Bout'chou », relative au fonctionnement de la structure multi accueil « Les Couleurs du Temps », situé boulevard Saint Jacques, qui a une capacité d'accueil de 45 places.

DELIBERATION N° 128

2015 DFPE 390 Subvention (282.859 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour la structure multi accueil Les Couleurs du Temps (14^e)

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DPP 9**

Subventions (86.500 euros) à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et conventions avec 12 associations

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Je me félicite de présenter devant notre conseil cette délibération, qui a pour objet le vote d'une subvention aux associations qui participent au dispositif Ville Vie Vacances (VVV), mis en œuvre chaque été et qui permet aux jeunes âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'activités de proximité.

L'objectif cette année est de toucher 30 000 jeunes Parisiens.

Dans le 14^e, ce sont les associations Florimont, Léo Lagrange et 46 bis qui interviendront, avec des projets aussi variés que la création de jeux monumentaux, un projet sur les bruits dans la nuit, et des activités nocturnes avec Anim'Ado.

Tout cela s'inscrit dans le cadre du Contrat Parisien Prévention et Sécurité et de sa déclinaison au niveau local.

Mes chers collègues, comme par le passé, je vous invite à voter cette délibération.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 129

2015 DPP 9 Subventions (86.500 euros) à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et conventions avec 12 associations

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DAJ 22**

Gestion et coordination des relais d'accès au droit. - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Cette délibération s'inscrit dans une offre globale faite aux Parisiens pour l'accès au droit. La délibération vise à lancer une consultation en vue de la passation d'un nouveau marché de services.

Le choix a été fait de ne pas reconduire le marché en cours pour une quatrième période, afin de pouvoir procéder à quelques ajustements dans le dispositif et pour obtenir une date d'échéance identique à celle des marchés relatifs aux cinq PAD.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 130

2015 DAJ 22 Gestion et coordination des relais d'accès au droit. - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 SG 4

Subventions (73.900 euros) à 10 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

La Ville prévoit de subventionner à hauteur de 74.400 euros, 10 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi. Parmi celles-ci, une association du 14^e, l'association « Le Marché solidaire », assure une épicerie solidaire implantée au cœur de la cité de l'Eure, avec 120 bénéficiaires, dans une optique alimentaire, mais aussi dans le but de lutter contre l'exclusion et de favoriser la mixité sociale. C'est dans ce cadre qu'une subvention de 1.500 euros est proposée, pour la création d'un atelier d'accompagnement à la réinsertion des femmes qui fréquentent l'épicerie. Ce sont essentiellement des femmes seules avec enfant, isolées, étrangères, aux revenus modestes et peu alphabétisées.

L'idée est de créer 10 ateliers annuels de 2 heures, qui réunissent peu de femmes à la fois, afin de les mettre en situation d'entretien administratif ou professionnel. Certains entretiens pourront être des entretiens particuliers. Le but est d'aider ces femmes à savoir se présenter, placer son corps, et effacer le handicap lié à une mauvaise connaissance des codes socio-culturels. L'animation se fera de manière ludique, par jeux de rôles, avec le recours à un comédien bénévole d'une école du quartier.

Les 1.500 euros serviront à payer la caméra et l'écran qui permettront de filmer ces jeux de rôle, afin que les femmes puissent opérer un retour sur leur attitude. Le principe est une gratuité complète de la prestation, qui devrait être mise en œuvre à la rentrée de septembre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 131

2015 SG 4 Subventions (73.900 euros) à 10 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DLH 108**

Location de l'immeuble 7, rue d'Odessa (14^e) à PARIS HABITAT-OPH-Bail emphytéotique.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La Ville de Paris a fait jouer son droit de préemption sur un immeuble situé 7, rue d'Odessa, pour un montant total de 5.346.000 euros.

C'est un immeuble en R+5 + combles, sur une parcelle de 170 m². Il contient 8 logements, dont un vacant, et un local commercial loué en rez-de-chaussée.

L'objet de cette délibération est d'acter cette acquisition et d'accepter un bail emphytéotique avec PARIS HABITAT-OPH, pour une durée de 55 ans, avec un loyer capitalisé de 1,6 M€.

Je n'ai pas encore le détail des travaux entrepris par Paris Habitat ; ce seront des travaux dans les parties communes et des remises aux normes.

Je vous invite à accepter avec enthousiasme cette belle délibération, qui participe de l'extension du parc de logement social sur le 14^e.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 132

2015 DLH 108 Location de l'immeuble 7, rue d'Odessa (14^e) à PARIS HABITAT-OPH-Bail emphytéotique.

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DLH 148**

Protocole d'accord avec la mission locale de Paris relatif à la prise en charge des travaux de ravalement du site 24 rue de Châtillon, (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Tout le monde salue le travail exemplaire et indispensable de la mission locale, dans le contexte économique difficile que nous connaissons, auprès des jeunes jusqu'à 25 ans.

Elle loue depuis 2013 à la Ville de Paris un bâtiment au 24/26 rue de Châtillon, sous la forme d'un bail classique.

Des travaux sont aujourd'hui nécessaires : ravalement, toiture, et travaux engendrés par le vieillissement de l'immeuble, pour un montant de 210.000 euros.

Le bail signé en 2013 prévoyait des travaux à la charge de la mission locale. Or, les travaux nécessaires sont la conséquence du vieillissement de l'immeuble, la Ville de Paris n'ayant pas effectué de travaux depuis 1997.

Ces travaux étant nécessaires, tant pour le confort des salariés que pour les jeunes accueillis, je vous demande d'accepter ce financement.

M. FERTIER

Nous allons voter en faveur de cette délibération. Toutefois, vous auriez pu dire qu'il s'agit de réparer une bourde des services juridiques de la Ville de Paris. Ces travaux auraient dû être pris en charge dès l'origine par la Ville de Paris, le bail le prévoyait. Le nouveau bail, par contre, ne le prévoit plus, et nous nous retrouvons à voter cette délibération aujourd'hui.

M. BOUABBAS

Je l'ai un peu dit.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 133

2015 DLH 148 Protocole d'accord avec la mission locale de Paris relatif à la prise en charge des travaux de ravalement du site 24 rue de Châtillon, (14^e)

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDEES 196**

Maison du Maroc CiuP (14^e) - Transfert de garantie d'emprunt

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La Maison du Maroc est l'un des pavillons de la Cité Internationale Universitaire de Paris. Elle comprend 229 logements : 174 chambres simples pour étudiants, 55 studios pour chercheurs, dont 2 accessibles aux personnes handicapées.

Depuis 2006, de nombreux travaux ont été effectués dans plusieurs pavillons de la Cité Universitaire. Des garanties d'emprunts de 6 M€ ont été couvertes par la Ville de Paris pour la Maison du Maroc.

En 2011, la Maison du Maroc est passée du statut d'association à celui de fondation. Il est donc proposé de transférer directement la garantie d'emprunt à la Maison du Maroc, pour un montant restant à rembourser de 2,9 M€.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ?

DELIBERATION N° 134

2015 DDEES 196 Maison du Maroc CiuP (14^e) - Transfert de garantie d'emprunt

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DJS 34**

Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une subvention importante, car l'OMS compte à nos yeux : elle est représentative de toutes les associations sportives de l'arrondissement. Vous le constaterez lors du forum des sports qui se déroulera à la rentrée : 80 à 85 associations y seront présentes.

L'OMS est un interlocuteur incontournable, avec lequel nous travaillons tous les jours, en particulier avec son président, M. DENIS.

Cette subvention a pour but de soutenir l'OMS pour toutes les animations qu'elle organise dans l'arrondissement :

- course cycliste ;
- course des écoles, avec 3.000 enfants encadrées par les bénévoles de l'OMS ;
- tournoi de foot ;
- tournoi de judo ;
- forum des sports

Il nous est proposé de voter une subvention de 16.000 euros.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 135

2015 DJS 34 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14^e)

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
-----------	----	------	---	----------

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DJS 271**

Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14^e) et Louis-Lumière (20^e) - gratuité d'utilisation, pendant l'été 2015

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme l'an dernier, et devant le succès qu'a connu Élisabeth-Plage, nous renouvelons cette opération. Le bassin-école sera en accès libre.

L'opération Élisabeth Plage aura lieu du 6 juillet au 2 août inclus, de 10h00 à 19h00, sur le bassin de baignade, et de 10h00 à 22h00 pour les autres animations.

Le programme proposera de l'aquagym, un solarium, de la gymnastique suédoise, de la zumba, salsa, etc.

Des nouveautés seront proposées : activités en journée, tir à l'arc, sports de raquette, jeux pré-sportifs, boxe, sports collectifs, samedis thématiques organisés par les associations (comme la journée brésilienne du 18 juillet avec « 1, 2, 3, Mouv »), une journée parcours santé coaching, une journée antillaise le 1^{er} août.

Par ailleurs, un bassin extérieur sera mis en place, avec des animateurs de la Ville de Paris, et la Fédération Française de Triathlon.

Mme PETIT

Ce sera une piscine extérieure temporaire, en attendant la définitive.

DELIBERATION N° 136

2015 DJS 271 Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14^e) et Louis-Lumière (20^e) - gratuité d'utilisation, pendant l'été 2015

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 30 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDEEES 126**

Subventions (2M€) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de coworking étudiants - entrepreneurs

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Parmi les neuf projets du budget participatif de la Ville voté par les Parisiennes et les Parisiens, figurait celui du Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants - entrepreneurs, caractérisés par des conditions de travail partagées et conviviales.

Afin de réaliser ce projet, la Ville de Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt du 12 janvier au 27 février 2015, dont le but principal est de créer des lieux pérennes d'échange pour des coworkers étudiants et entrepreneurs par le biais de services innovants.

Parmi les critères de sélection, j'en retiendrai deux : la plus-value sociale, relationnelle et économique du projet et sa solidité technique.

Le 22 mai 2015, un jury, composé de quatre adjoints à la Maire de Paris, a sélectionné quinze projets, dont l'un sur le 14^e arrondissement.

Ces espaces proposeront tous des services caractéristiques d'un lieu de travail partagé (accès internet, postes de travail confortables, équipements et services numériques partagés, amplitude horaire d'ouverture large et flexible, salle de réunion et salle de détente, etc.) et organiseront des événements thématiques afin de mettre en relation les membres étudiants et entrepreneurs et favoriser les opportunités d'échanges. La cohabitation des deux publics coworkers sera organisée autour d'un double système d'accessibilité : l'accès gratuit, ou à un tarif avantageux, pour les étudiants, et payant pour les entrepreneurs.

Parmi les lieux, figure la Cité internationale universitaire de Paris, qui joue depuis sa création un rôle central dans la politique d'accueil des étudiants en mobilité internationale à Paris, tout en étant porteuse d'une forte ambition humaniste, veillant à favoriser auprès des étudiants des idéaux de paix, de tolérance et de solidarité. Elle souhaite donc créer un espace de travail collaboratif au rez-de-jardin de la Maison du Portugal, afin de proposer à des étudiants et des entrepreneurs de travailler ensemble au cœur de ce lieu cosmopolite d'émulation intellectuelle. Ils bénéficieront d'une communauté immédiate et quotidienne de 6.000 étudiants et chercheurs, ce qui favorisera la créativité et le transfert de compétences avec des experts venus du monde entier.

Dans le cadre du budget participatif 2014, il vous est proposé d'attribuer une subvention totale de 2 M€ à ces 15 organismes, dont une subvention de 225.000 euros pour ce projet dans le 14^e.

Mme PETIT

Voici une deuxième réalisation concrète suite au vote du budget participatif.

Mme DAUCHEZ

Des contacts ont-ils été pris avec les espaces de coworking existant déjà dans le 14^e, qui auraient pu servir éventuellement de plate-forme ?

M. MOURIN

Cet appel à projet est spécifique, il porte sur le lien qui peut être fait entre étudiants et chercheurs. Nous avons jugé qu'il n'était pas déjà porté par les espaces de coworking existants.

Cependant, la Ville de Paris coordonne les espaces de coworking, notamment par l'accueil qu'elle fait aux personnes désireuses de s'inscrire : elle les oriente vers l'espace le plus adapté.

Tout cela se fait en synergie.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 137

2015 DDEEES 126 Subventions (2M d'euros) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de coworking étudiants - entrepreneurs

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DDEES 158

Camions restauration - Convention d'occupation temporaire du domaine public

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Depuis plusieurs années, l'offre culinaire parisienne s'est adaptée aux nouveaux rythmes de vie, tout en répondant aux attentes légitimes en matière de qualité et de prix. C'est dans ce contexte que la cuisine de rue, notamment avec l'essor des camions de restauration, a su fidéliser une clientèle en quête d'une cuisine innovante et accessible.

Le cadre réglementaire actuel ne prévoit l'installation de ces camions que sur des emplacements privés, sur certains marchés, ou sur la base d'autorisations ponctuelles. La Ville, convaincue du rôle joué par les camions de restauration comme lieux d'expérimentation et de formation culinaire, a donc souhaité fixer un nouveau cadre permettant d'ouvrir l'espace public parisien aux projets les plus ambitieux.

L'accueil d'un nouveau type d'activité sur l'espace public parisien rendait la définition d'un cadre unique de sélection nécessaire, afin de permettre une plus grande diversité des candidatures et une meilleure attribution des emplacements potentiels.

C'est pourquoi la mairie de Paris a souhaité proposer, pour une période d'un an, plusieurs emplacements. Cette annonce faite par la Maire de Paris lors de ses vœux, avait été précédée d'une concertation approfondie avec les organisations représentatives des restaurateurs. Il y a en effet un enjeu sur la mise en concurrence possible des commerçants sédentaires et les camions de restauration. C'est donc en bonne intelligence avec eux qu'a été construit cet appel à projets, pour éviter une concurrence frontale et développer plutôt une certaine forme de complémentarité.

Je souhaite saluer, en ce qui concerne cette concertation menée par Olivia POLSKI, l'effort réalisé pour concerter les mairies d'arrondissement ; les élus ont été pleinement associés, tant au choix des lieux qu'au choix des entreprises retenues pour les occuper.

À l'issue de cette première phase, 28 emplacements ont été identifiés sur 12 arrondissements. 150 candidatures ont été retenues.

Le choix des candidatures a été fait sur des critères objectifs :

- La diversité culinaire ;
- La qualité des produits, dans une démarche de circuit court des prestataires ;
- L'accessibilité tarifaire, afin de permettre un accès le plus large possible à cette cuisine ;
- Le respect de l'environnement par l'utilisation de véhicules propres, conformes au Plan parisien pour la qualité de l'air ;
- L'intégration des camions sur les sites, avec l'obligation de les maintenir propres.

Sous réserve de l'adoption de la délibération, des conventions d'occupation du domaine public seront signées. D'une durée d'un an, elles préciseront pour chaque emplacement les jours et les plages horaires d'occupation, ainsi que les conditions juridiques d'occupation. Un modèle est joint à la délibération. Ces camions pourront s'installer dès la première semaine de juillet 2015, si cette délibération est votée.

La redevance versée pour chaque créneau de 24h s'élève à 70, 110 ou 135 euros, selon la commercialité de la voie. C'est beaucoup plus cher que les tarifs pratiqués auparavant, qui se basaient sur les règles d'occupation de l'espace public pratiquées pour les vide-greniers et qui pouvaient apparaître comme anti-concurrentiel à l'égard des commerçants sédentaires.

À l'issue de la première année d'exploitation, un bilan sera établi, afin d'analyser finement la pertinence des emplacements et leurs évolutions possibles, sur la base des préconisations des habitants de l'arrondissement et la qualité des offres culinaires proposées.

En lien avec la Préfecture de police, des contrôles seront effectués régulièrement, afin de s'assurer que tous les camions respectent bien les engagements réglementaires fixés.

Dans le 14^e arrondissement, un emplacement a été retenu : la ZAC Sibelle. Un seul prestataire s'est proposé sur cet emplacement et a été retenu : le camion « J'ai la dalle ».

Un travail est également effectué à la mairie du 14^e, afin de réfléchir sur la présence de ces camions pour de l'événementiel, dans la même logique, celle d'éviter la concurrence déloyale. Ce sera sans doute l'objet d'une délibération en 2016.

Je voulais rappeler que « Les Heures heureuses » se dérouleront sur l'arrondissement, comme sur tout Paris, du 24 au 26 juin ; ce sera peut-être l'occasion d'y voir quelques camions.

M. FERTIER

J'ai une observation et deux questions : je suis surpris de lire dans l'exposé des motifs que la redevance de 8 % du chiffre d'affaires avec un minimum garanti, est fixée afin de garantir les meilleures recettes pour la collectivité. Je suis perplexe.

Il est annoncé une liste des 28 emplacements. C'est peut-être en raison de l'heure tardive, mais je ne l'ai pas trouvée. Pouvez-vous me la transmettre ?

Dans l'exposé des motifs, il est fait état d'une large concertation, entre les mairies, les services de la Ville, la Préfecture, mais il n'est pas fait état de la concertation avec principaux intéressés, à savoir les commerçants déjà en place. Vous avez dit qu'une concertation très large avait été mise en place avec leurs représentants. Serait-il possible d'avoir les travaux qui font état de la position de ces représentants et des commerçants concernés ? En effet, je pense que le commerce environnant de la place de la Sibelle ne se porte pas très bien. Je ne suis pas sûr que ces commerçants voient d'un très bon œil l'arrivée de nouveaux concurrents, même s'ils paient une redevance à la Ville de Paris, qui reste quand même intéressante par rapport aux taxes et charges que supportent les commerçants sédentaires.

M. MOURIN

Je vais commencer par la fin de votre intervention, qui concerne la ZAC Sibelle. Vous n'avez pas été destinataire - c'est ma faute, et je vais corriger cela dès demain - des documents diffusés lors de la réunion de l'observatoire du commerce du 14^e arrondissement, où l'on avait rendu compte d'une étude faite par l'APUR sur la situation du commerce dans notre arrondissement. Dans cette zone existe une « dent creuse » commerciale : très peu de commerçants y sont présents. C'est pour cela que la Ville, en lien avec nous, a choisi ce lieu. Elle a estimé que pour cette première année d'expérimentation, il était peut-être opportun de le faire là où il n'y avait pas de commerces sédentaires concurrents. Le lieu a été choisi par rapport à cela.

Concernant la concertation, une communication a été faite de ma part envers deux interlocuteurs : l'ensemble des présidents d'associations de commerçants et l'ensemble des responsables des conseils de quartier, pour leur dire que j'étais intéressé par leurs propositions de lieux, et pour savoir comment ils réagissaient par rapport aux lieux déjà proposés par la Ville (la proposition initiale portant sur cette zone). Aucun avis négatif n'a été émis envers la ZAC Sibelle, les commerçants ne se sentant pas menacés. Les conseils de quartier étaient quant à eux très heureux d'avoir été sollicités et celui qui était concerné a donné un avis plutôt favorable, même s'il demande à voir comment cela

se passe concrètement. Les autres conseils de quartier, quant à eux, souhaitent voir comment cela se passe sur ce lieu, avant de réfléchir et de nous proposer éventuellement d'autres lieux.

La Ville de Paris a clairement signifié dans l'exposé des motifs qu'un bilan serait effectué et que d'autres lieux seraient trouvés, en lien avec les conseils de quartier.

J'ai obtenu la liste des candidats retenus sur internet. Je peux vous la fournir. Vous aurez le nom du candidat retenu.

Pour répondre à votre première question qui concerne la redevance, la Ville de Paris est attentive à ses finances. L'enjeu du prix est d'éviter ce caractère déloyal de la concurrence, dans la mesure où l'on faisait payer à un camion qui faisait de la restauration toute la journée le même prix que quelqu'un qui venait faire un vide-greniers. Or, quelqu'un qui vend quelques objets n'a pas exactement les mêmes recettes que quelqu'un qui vend de l'alimentation à des dizaines de personnes. Un prix réaliste par rapport aux recettes de ces camions devait être établi. Ces restaurateurs reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes qu'il y avait quelque chose d'irrégulier.

Un travail sera également à réaliser sur l'événementiel, car les camions qui en font se voient là aussi appliquer un tarif d'occupation du domaine public classique.

Mme MERCHADOU

Compte tenu de l'heure, ma question sera simple et rapide : les camions serviront ils une alimentation vraiment durable et si oui, de quelle manière assurerez-vous le contrôle ?

M. MOURIN

Des critères de nature réglementaire ont été fixés, sur la qualité des produits ou sur l'hygiène sanitaire. Dans les critères de sélection, ces aspects de circuit court ou de qualité de l'alimentation, sont déterminants.

J'ai été transparent : pour l'emplacement du 14^e, un seul candidat s'est proposé, ce qui a limité la mise en concurrence. Mais c'est la première année, et la Ville a lancé une démarche qui devrait nourrir la concurrence entre les différents prestataires. Cela permettra d'améliorer chaque année la qualité, élément majeur dans la sélection des candidats.

Mme POLSKI

La question de l'alimentation durable a bien été expliquée par Cyril MOURIN ; elle fait partie des critères votés au dernier conseil de Paris. Nous aurons dans Paris des camions dotés du label « Cervia ». Le Cervia lui-même les labellisera et veillera à leur faire respecter leurs engagements.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 138

2015 DDEES 158 Camions restauration - Convention d'occupation temporaire du domaine public

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DVD 165**

Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Par contrat de délégation de service public en date du 1^{er} mars 2011, le syndicat mixte ouvert Autolib', devenu depuis le 18 juin 2013 Autolib' Métropole, a confié à la société Autolib', filiale du groupe Bolloré, la mise en place, la gestion, et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service, et d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques.

À ce jour, le territoire parisien bénéficie d'un maillage Autolib' riche de 530 stations en voirie et de 30 stations dans les parcs de stationnement. Aux 2120 emplacements Autolib' existants sur voirie, ont été adjointes les 550 bornes-tiers destinées à la recharge de véhicules de particuliers.

Dans le but de poursuivre le développement du service, le groupe Bolloré a proposé à la Ville de Paris et au Syndicat Mixte Autolib' Métropole l'installation, à ses frais, de 250 bornes de recharges électriques supplémentaires, ouvertes sur abonnement à tous les véhicules électriques et hybrides rechargeables des professionnels et des particuliers.

Ces nouvelles bornes tiers seront installées en continuité des stations existantes ou en voie d'installation.

Suite à la signature de la convention en date du 22 octobre 2013 (délibération 2013 DVD 164), les stations Autolib' pourront être agrandies dans la limite de 7 places pour les stations « standard » et 6 places pour celles avec « espace d'abonnement ». Les emplacements des nouvelles bornes tiers et celles des 30 stations programmées dans les parcs de stationnement, et redéployées sur voirie pour des raisons techniques, feront l'objet d'une concertation étroite avec les mairies d'arrondissement.

La délibération porte sur la signature d'une nouvelle convention, qui reprend et actualise les engagements passés entre la Ville de Paris et le Syndicat Mixte Autolib' Métropole.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 139

2015 DVD 165 Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DVD 126**

Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

La Ville de Paris dispose actuellement de deux séries de marchés de travaux sous forme de marchés à bons de commande, portant sur la création et la modernisation d'une installation d'éclairage ou d'illumination, divisés en 8 lots géographiques, et sur la signalisation lumineuse tricolore. Ces deux marchés arrivent à leur terme en janvier 2016.

Le marché à performance énergétique, qu'il faut distinguer des deux marchés précités, arrive à échéance en 2021. Il vise à améliorer les performances, à gérer le patrimoine, à lutter contre le vandalisme.

Il s'agit de fusionner les marchés, en regroupant les 8 lots pour l'éclairage et les 2 lots pour la signalisation tricolore, dans 4 lots géographiques communs.

Les lots recouvrent désormais des périmètres plus larges pour assurer un plus grand nombre de commandes. Un lot dédié aux boucles de détection a d'ailleurs été créé. Les boucles de détection sont des boucles magnétiques implantées sous la chaussée, permettant d'ajuster les cycles de SLT, pour détecter la présence d'un véhicule, pour une meilleure régulation des carrefours. L'intervention sur les boucles est très technique et sujette aux problématiques d'amiante. Le coût de l'intervention est élevé, car cela nécessite un percement de la chaussée.

La création d'un marché dédié permettra de retenir une entreprise capable de gérer tous ces aspects, ce qui n'était pas le cas des sous-traitances imposées, en raison du manque de clarté des anciens marchés.

Un appel d'offre va être lancé sur la base de ce nouvel allotissement. Les marchés, d'une durée de 24 mois (reconductibles une fois de manière tacite), sont fractionnés sous forme de bons de commande, considérés par la déléguée comme une boîte à outils pour le PIM.

Le 14^e est concerné par les lots 3 et 5. Les montants de ces marchés sont les suivants ;

Lot 3 : un minimum de 1.575.000 € HT et un maximum de 6.300.000 € HT.

Lot 5 : un minimum de 475.000 € HT et un maximum de 1.900.000 € HT.

Ces nouveaux marchés prennent en compte les besoins de travaux en signalisation lumineuse tricolore et éclairage public ainsi les travaux de retraits et pose de boucles liés aux aménagements prévus pour la mandature.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets de la Ville de Paris.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LIEBAULT

Cette délibération ne prête pas à polémique car elle va dans le bon sens. Je souhaite cependant faire remarquer qu'il faut être capable de voir ces signalisations lumineuses. Les personnes déficientes visuelles avec qui je suis en contact, critiquent le fait que peu d'avertisseurs sonores sont mis en place, que ce soit au niveau du tramway ou au niveau des feux en général. Une réflexion est donc à mener pour que ces personnes puissent circuler plus facilement dans la ville, en généralisant ces avertisseurs.

Mme LEKIN

J'ai entendu votre message, que vous m'aviez transmis en amont et je l'ai envoyé à la voirie. Ce point sera étudié.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 140

2015 DVD 126 Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux.

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DVD 168**

Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie

Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

En mars 2015, la Ville de Paris a procédé à un appel à concurrence pour déployer sur l'ensemble de son territoire 113 stations dédiées aux services de véhicules partagés utilisés en boucle, c'est-à-dire en ramenant le véhicule à son point de départ. Ce service, qui se veut complémentaire à Autolib' répond à des besoins de mobilité de plus longue durée et pour des kilométrages plus importants, permettant des locations d'un jour, voire d'un week-end.

Sept opérateurs ont répondu à ces appels à concurrence.

L'attribution des emplacements a été effectuée selon la qualité des dossiers déposés, en prenant en compte les critères suivants, classés en ordre décroissant :

- le type de motorisation des véhicules ;
- le montant des redevances d'occupation du domaine public fixées entre 1.500 et 6.000 € par station et par an ;
- la diversité des modèles de véhicules proposés ;
- la stratégie d'implantation sur l'ensemble du territoire parisien.

Aucun opérateur ne pourra se voir attribuée plus de la moitié des emplacements, afin d'éviter toute position dominante.

Suite à cet appel, les futures stations permettront d'accueillir 75 véhicules électriques, dont 27 utilitaires, 44 véhicules de motorisation hybride rechargeable, 103 berlines et citadines de motorisation hybride électrique/essence et 4 véhicules classiques thermiques à essence.

Dans le cas des stations destinées à accueillir des véhicules électriques ou hybride rechargeables, la durée de l'occupation consentie sera de 6 ans, contre 3 ans pour les stations accueillant des véhicules thermiques. Dans le cas des stations destinées à accueillir des véhicules électriques ou hybride, l'opérateur devra installer à ses frais un dispositif de recharge pour ces véhicules.

Les futures stations seront composées de 2 places de stationnement réservées, d'une longueur d'environ 10 mètres. Des aménagements spécifiques pris en charge par la Ville distingueront ces places du reste du fonctionnement : marquage au sol, panneaux d'information, proximité avec les stations Autolib'.

La délibération porte sur la signature des conventions d'occupation du domaine public avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, DRIVY, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 141

2015 DVD 168 Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2015 22 Question posée par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés. Relative au projet de déménagement du Conservatoire Darius Milhaud

Mme DAUCHEZ

Nous avons souhaité poser une question relative au projet de déménagement du Conservatoire Darius Milhaud.

À l'occasion de la première réunion dite « d'information et d'échange » organisée, le 6 mai dernier, par la Mairie, un certain nombre d'éléments d'information relatifs à la préfiguration du nouveau bâtiment ainsi qu'aux « nouvelles pédagogies d'enseignement artistique », ont été présentés.

Parmi ces éléments, on constate, non sans surprise, compte tenu de l'objectif ambitieux porté par la mairie d'augmenter substantiellement le nombre d'utilisateurs du conservatoire :

- que le nombre envisagé de salles de pratique artistique ne sera guère plus important que dans les locaux actuels (de 26 à 29 salles) ;
- qu'il ne s'agit plus dans les faits de « doubler la capacité d'accueil du Conservatoire » qui recense aujourd'hui plus de 1.300 inscrits mais de la porter à 1.500 élèves pour une surface de 2.400m² seulement.

En ce qui concerne le projet pédagogique qui reste à ce stade, de l'opinion générale des représentants des parents d'élèves, extrêmement vague, il a été jusqu'ici fait peu de cas des propositions formulées, en 2012, par le corps enseignant du conservatoire actuel.

Par ailleurs, un article paru dans le journal « Les Échos » en date du 20 mai 2015, reprenant les propos de Madame la Maire du 14^e arrondissement, indique que « quelques salles dans l'actuel conservatoire seront conservées pour les enfants du quartier Mouton-Duvernet ».

Compte tenu de ces éléments, nous demandons à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir leur préciser :

- si, contrairement à ce qui avait été présenté par l'exécutif, une partie de l'activité du conservatoire sera bien maintenue dans les actuels locaux de la rue Mouton-Duvernet ;
- quelles seront alors l'importance et la destination artistique des locaux maintenus dans l'actuel conservatoire, et s'ils feront l'objet d'une rénovation compte tenu de la vétusté du bâtiment ?
- de quelle façon, est-il envisagé, dans le nouveau bâtiment, d'allier pratique collective et pratique individuelle artistique, compte tenu de la faible augmentation du nombre de salles dans le nouveau bâtiment et de l'augmentation du nombre d'inscrits ?
- si la mairie du 14^e arrondissement entend associer concrètement à l'élaboration du projet pédagogique, les enseignants du conservatoire ?

Mme PETIT

Merci de votre question. Cela me permet de corriger ce que vous avez écrit ; j'ai toujours précisé que les locaux qui dépendent du bâtiment de la Mairie annexe, seront bien conservés pour un usage du conservatoire. Je l'ai dit à la réunion de janvier, je l'ai dit lors du Conseil d'Arrondissement du mois de mars où nous avons voté la délibération, je le dis à nouveau ce soir : ces 3 salles seront conservées et seront programmées en priorité pour des activités destinées aux plus petits.

Ces locaux sont :

- la salle de danse (ancienne bibliothèque), dont nous allons étudier la mise en place d'un meilleur confort des vestiaires ;
- l'auditorium, qui peut accueillir des pratiques collectives de musique ou de l'apprentissage du solfège ;
- une autre salle de danse, située à côté de l'auditorium, et qui sert également à la pratique musicale.

Ces trois salles permettront de doubler le nombre d'inscrits. C'est inscrit dans la délibération, et c'est ce sur quoi les 5 équipes d'architectes vont travailler.

Les professeurs seront associés à la définition du futur projet de différentes façons. La DAC associe, ses équipes enseignantes au projet de nouveaux conservatoires dans le cadre du travail sur les nouvelles pédagogies. Par ailleurs, ils sont représentés au sein du conseil d'établissement, qui se réunira très prochainement.

Le projet pédagogique est en cours. Il s'agira du seul conservatoire qui ouvrira sous cette mandature. Nous sommes attentifs à y développer de nouvelles pratiques pédagogiques.

Tout ceci se fait dans le cadre d'ateliers. L'atelier du 6 mai est le premier d'une longue série. Le prochain se tiendra le 25 juin et nous mettrons en place une publicité auprès des parents, afin d'obtenir une plus grande affluence.

Mme DAUCHEZ

Vous ne m'avez pas répondu sur la faiblesse de l'augmentation du nombre de salles, étant donné le nombre accru du nombre d'utilisateurs.

Mme PETIT

Nous avons déjà répondu à cette question. Il n'y a pas de rapport entre le nombre de m2 et le nombre d'inscrits. Il s'agit de favoriser des pratiques pédagogiques et nous y répondrons au fur et à mesure de l'évolution du projet. Il y aura bien un doublement du nombre d'inscrits, et dans de très bonnes conditions d'apprentissage.

Mme DAUCHEZ

Oui, mais seulement 3 salles de plus !

Q14 2015 23 Question posée par Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOPSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés. Relative aux ascenseurs de la station de métro de la Porte d'Orléans

M. FERTIER

Nous connaissons tous ces deux superbes ascenseurs installés avenue du Général Leclerc, à proximité de la station de métro de la Porte d'Orléans. Nous constatons tous que des affichettes sont collées sur leurs portes, nous annonçant une mise en service prochaine. Cela suscite des incompréhensions, ce « prochainement » étant une date incertaine, qui dure depuis un certain temps. Si je ne me trompe pas, les travaux sont terminés depuis mars 2013.

Ces deux ascenseurs doivent permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la station mais aussi d'améliorer l'accès pour de nombreux autres usagers, tels que les personnes âgées ou les parents avec jeunes enfants en poussette.

Nous demandons à madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir nous préciser si :

- elle dispose d'informations précises concernant les motifs de cette situation de blocage,
- la date prévisible de mise en service, sans attendre, du moins nous l'espérons, l'automatisation de la ligne prévue théoriquement en 2019.

Mme PETIT

Des éclaircissements avaient été apportés par Sylvie LEKIN à différentes reprises, lors de réunions publiques. Nous les rappelons aujourd'hui.

Les ascenseurs de l'avenue du Général Leclerc ont été installés dans le cadre de la programmation par la RATP de la mise en accessibilité de certaines stations importantes pour mailler les lignes de métro fréquentées, telle la ligne 4. Les ascenseurs de l'avenue du Général Leclerc ont été installés pour permettre une utilisation de cette station par les personnes en situation de handicap ou autres usagers.

L'utilisation de ces ascenseurs nécessite des mesures de mise en sécurité, notamment au niveau des quais. Ces travaux consistent en la création de deux zones protégées anti incendies.

Ces travaux sont en cours. Les ascenseurs ne pourront être mis en service que lorsqu'ils seront terminés, c'est-à-dire début 2016.

Nous avons demandé à la RATP d'afficher cette information sur les ascenseurs, suite à votre question, monsieur FERTIER.

M. FERTIER

Je vous en remercie, madame la Maire ! Nous pouvons espérer un changement d'affichette, avec une précision ô combien importante pour tous les usagers.

Mme PETIT

Je passe la parole à madame MERCHADOU et à monsieur AZIERE.

Q14 2015 24 Question orale à Mme la Maire d'Arrondissement posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDEM et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris ,relative à la Situation de la Fontaine de la Place de Catalogne

M. AZIERE

À la veille de l'été, je voudrais attirer votre attention sur la place de Catalogne, et plus particulièrement sur le disque-fontaine (sculpture de Shamaï HABER), toujours en état de non-fonctionnement. La situation perdure depuis un moment.

Je voulais savoir si une rénovation était prévue. Si ce n'est pas le cas, je propose qu'elle soit incluse dans le projet de réaménagement du secteur Gaité Vandamme. Sinon, nous allons passer à nouveau l'été à sec place de Catalogne, et les 300.000 petits pavés bretons qui tapissent la fontaine, vont regarder les Parisiens avec désespoir.

Mme PETIT

Merci pour cette question. J'avais répondu en septembre dernier aux raisons de l'arrêt de cette fontaine qui coutait très cher en entretien, et n'était pas un modèle de développement durable. Je n'ai pas donc pas retenu cette intervention sur le budget 2016.

La rénovation de la fontaine fera l'objet d'un projet déposé dans le cadre du budget participatif. Nous y reviendrons demain, lors de la commission qui fixera la liste des projets soumis au vote de septembre prochain. La Ville de Paris n'a émis aucune objection de faisabilité technique lorsqu'elle a étudié les éléments de rénovation de la fontaine.

Je me suis engagée à participer à hauteur de 30 % du budget participatif. Si ce projet est voté par les Parisiens et les habitants de l'arrondissement, nous pourrons commencer les travaux, sous réserve des accords de propriété intellectuelle des ayants-droits de cette fontaine.

Les périmètres d'intervention du projet ne sont pas figés totalement, en particulier la partie de la gare Montparnasse, qui pourrait rentrer en ligne de compte pour la rénovation de cette partie de l'espace public.

Pour l'été 2015, les petits pavés bretons continueront à sécher.

Q14 2015 25 Question orale à Mme la Maire d'Arrondissement posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris. Renouvellement des Conseils de Quartiers

Mme MERCHADOU

Je voudrais revenir sur le renouvellement des conseils de quartier, en particulier sur une évaluation du tirage au sort. Il semblerait que les candidatures présentées sur internet n'aient pas été prises en compte de la même manière que celles envoyées par voie postale.

C'est ce que certaines personnes contestent et j'aimerais avoir des explications de votre part.

Mme PETIT

La question que vous avez posée porte sur le nombre d'inscrits par quartiers, avec la répartition voie postale/voie électronique.

Nous avons reçu 469 candidatures, dont 366 par internet et 103 par écrit :
Montparnasse Raspail : 61 candidatures ;
Mouton-Duvernet : 69 ;
Jean Moulin-Porte d'Orléans : 64 ;
Pernety : 131 ;

Didot-Porte de Vanves : 81
Montsouris-Dareau : 63 candidatures.

Certaines personnes ont signalé s'être inscrites et ne pas avoir vu leur nom sur les étiquettes de tirage au sort. Nous avons en effet soulevé un petit problème informatique concernant l'inscription internet. Cela concerne uniquement les personnes inscrites sur les collèges ressources. La case à cocher n'a pas toujours été prise en compte. Cela concerne très peu de personnes et elles ont été réintégrées dans les collèges ressources.

Par ailleurs, 9 personnes n'ont pas été affectées au bon conseil de quartier, suite à des problèmes de lecture ou de saisie d'adresse. Nous avons remis les candidats dans les bons conseils de quartier.

Le renouvellement des bureaux et des présidences est en cours. Le conseil de quartier Pernety a lancé ce renouvellement jeudi dernier.

Je crois que l'ensemble des questions a pu être réglé.

Nous passons à l'examen des vœux. Les deux premiers vœux concernent justement des conseils de quartier.

Vœux

V14 2015 20 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety, en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant Maria CASARES, sur l'immeuble du 6 rue Asseline où elle vécut près de vingt ans

M. ANTONELLI

Je suis très heureux de vous présenter le vœu du conseil de quartier Pernety, qui souhaite installer une plaque commémorative en mémoire de Maria CASARES, cette très grande comédienne qui a habité près de vingt ans au 6 rue Asseline, et qui a laissé à ses voisins un grand souvenir.

Maria CASARES fut une très grande comédienne française. Elle commence sa carrière à la Comédie-Française, puis intègre le TNP de Jean Vilar. Elle est devenue l'une des premières comédiennes à donner au Festival d'Avignon ses lettres de noblesse.

Elle a laissé des traces dans des pièces plus récentes, comme *Quai Ouest* de Koltès, que j'ai eu la chance de voir, avec une mise en scène de Chéreau, en 1986.

C'était une grande femme de théâtre mais aussi de cinéma. Elle a joué dans *Les Enfants du paradis*, *Les Dames du Bois de Boulogne*, *La Chartreuse de Parme* et *Orphée*.

Maria a eu une vie privée très romanesque et fut très proche d'Albert Camus.

Elle a voulu laisser une trace aux jeunes comédiens, léguant à l'Etat son manoir en Charente, afin que les nouveaux comédiens y fassent des stages. Ce manoir est un lieu de création théâtrale et artistique.

Maria Casarès a habité 20 ans rue Asseline et le conseil de quartier Pernety propose de prendre en charge, sur son budget d'investissement, le financement de sa plaque commémorative.

Je vous demande de soutenir ce vœu du conseil de quartier Pernety.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ?

Merci au conseil de quartier Pernety.

DELIBERATION N° 142

Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety, en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant Maria CASARES, sur l'immeuble du 6 rue Asseline où elle vécut près de vingt ans

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

V14 2015 21 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant Robert MARCHAND, au 80 Boulevard du Montparnasse

M. SANCHES-RUIVO

Ce vœu a été présenté par François ESCOUBE, que je voulais remercier.

Professeur de dessin, Robert MARCHAND fut torturé puis exécuté en 1942, à 26 ans. Il fut fait Compagnon de la Libération.

Afin de lui rendre hommage, en 2015, pour le 100^e anniversaire de sa naissance, le Conseil de quartier :

- a émis le vœu, à l'unanimité, qu'une plaque vienne perpétuer son souvenir sur le 80 boulevard du Montparnasse, où il enseigna.
- a approuvé à l'unanimité le texte à inscrire sur cette plaque, préparé en étroite relation avec la famille du résistant :

«Je meurs heureux d'avoir fait mon devoir».

Compagnon de la Libération, Robert Marchand (1915-1942) enseigna ici le dessin. Commandant des Francs-tireurs et Partisans, son action de Résistant s'inscrivit d'abord dans le XIV^e, à Paris. Torturé et refusant de parler, il fut exécuté le 22 août 1942.

- a décidé à l'unanimité des présents moins une voix, pour aider à la réalisation de ce projet, qu'une somme ne dépassant pas 3.000 euros serait prélevée sur son budget d'investissement, pour fabriquer et poser cette plaque.
-

DELIBERATION N° 143

V14 2015 21 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant Robert MARCHAND, au 80 Boulevard du Montparnasse

DELIBERE

Article unique : le projet de délibération mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

V14 2015 22 Vœu déposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS, Catherine CHEVALIER et les élus de la majorité municipale, relatif au devenir du bâtiment de la Direction de la Voirie et des Déplacements du 12 rue Julia Bartet

Mme CHEVALIER

C'est un vœu collectif de la majorité.

Considérant que le quartier Porte de Vanves-Plaisance fait l'objet d'un Grand Projet de Renouvellement Urbain depuis 2001 ;

Considérant que le quartier a ainsi pu connaître une mutation importante avec la création du pôle d'activité Maurice Noguès accueillant un centre socio-culturel, de la régie de quartier, de la construction du tramway, de la rénovation du groupe scolaire François Villon et poursuit ce dynamisme avec l'arrivée prochaine du conservatoire ;

Considérant qu'un projet d'extension de logements sociaux étudiants pourrait voir le jour dans ce bâtiment ;

Considérant le diagnostic partagé des actrices et acteurs du quartier Politique de la Ville sur la nécessité d'agir sur l'accès à une alimentation de qualité à prix raisonnables et de leur engagement sur ce sujet par la mise en place d'un traiteur solidaire, d'ateliers de cuisine, d'actions autour du gaspillage alimentaire ;

Considérant la volonté affirmée de l'arrondissement de voir la réalisation d'un projet de halle alimentaire sur le quartier Porte de Vanves qui permettrait également de donner une identité forte au quartier, de poursuivre et de compléter le projet de territoire autour de l'Economie Sociale et Solidaire ;

Considérant que le projet de halles alimentaires est un engagement de mandature de la Maire de Paris ;

Considérant que sur le quartier porte de Vanves le bâtiment de la DVD est une opportunité exceptionnelle ;

Sur proposition de Carine PETIT, Amine BOUABBAS, Catherine CHEVALIER et les élus de la majorité municipale émettent le vœu que le bâtiment de la DVD situé au 12 rue Julia BARTET soit confié à un bailleur public, pour que la Ville de Paris et la mairie du 14^e arrondissement poursuivent ce renouvellement urbain par la construction de 80 logements étudiants supplémentaires et un lieu dédié à l'alimentation durable et solidaire.

M. BOUABBAS

Nous avons inauguré non loin de là il y a quelques jours la résidence étudiante gérée par le CROUS.

La question du déménagement dans un autre arrondissement des travailleurs de la voirie s'est posée : la Ville s'interroge sur la transformation en logements de ces bureaux ou sur la vente à un acteur privé.

En raison de l'installation de la résidence étudiante et étant donné que la RIVP serait prête à construire une surélévation permettant d'abriter jusqu'à 90 logements étudiants, il nous paraît important d'aller vite dans ce projet.

Ce serait intéressant au niveau social et permettrait de dynamiser le quartier.

Mme PETIT

Nous préférons en effet que cela serve à du logement étudiant plutôt qu'à un hôtel.

Je mets aux voix ce projet.

V14 2015 22 Vœu déposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS, Catherine CHEVALIER et les élus de la majorité municipale, relatif au devenir du bâtiment de la Direction de la Voirie et des Déplacements du 12 rue Julia Bartet

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	2 UDI-MODEM			

V14 2015 23 Vœu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à l'implantation d'un arbre à livres

Mme DAUCHEZ

Considérant que le livre est un objet de valeur mais aussi de partage intellectuel et artistique ;

Considérant que Paris abrite l'essentiel des maisons d'édition, des écrivains et de très nombreuses librairies nationales ;

Considérant que la crise économique a profondément bouleversé les modes de distribution et de consommation et que les librairies sont en train de revoir leurs modèles de fonctionnement, notamment en recherchant à offrir davantage de services que la simple vente d'un exemplaire de livre ;

Considérant que les librairies de proximité sont les premières à pâtir de la perte d'activité, avec un recul de leurs ventes de 6,5 % en 2013 ;

Considérant qu'il faut tout faire en terme de valorisation pour conforter le tissu de librairies de proximité qui fait l'âme de bien des quartiers de Paris ;

Considérant qu'en matière de politique de la culture, il faut partir de l'existant, notamment en s'appuyant sur l'expérience du CircuLivre du Conseil de Quartier Pernety et du tissu créatif et privé et les dynamiser ;

Considérant l'importance du rapport à l'objet-livre dans le livre, il faut valoriser le contenu tout autant que le contenant ;

Considérant qu'un livre est produit naturellement à partir de papier et donc d'arbres ;

Nous émettons le vœu que :

- en consultation avec la mairie et les Conseils de Quartier du 14^e arrondissement et les librairies, la mairie de Paris établisse un plan d'installation d'arbres à livres qui permettraient aux parisiens d'échanger leurs livres d'occasion tout en faisant la promotion des librairies de l'arrondissement avec un plan et quelques informations sur les activités des librairies autour de l'arbre ;
- ces kiosques fonctionnent sur le système du partage et que chaque lecteur puisse prendre un livre et en poser un à nouveau dans lequel il aura pu mettre un mot pour le prochain lecteur ;
- la mairie de Paris prenne en charge ou trouve un mécène qui prenne en charge l'installation de ces kiosques ;
- la mairie de Paris amorce le système symboliquement en achetant des livres à chaque librairie parisienne et demande à chaque librairie de mettre un mot et sa carte de visite dans le livre ;
- la mairie de Paris sollicite quelques personnalités parisiennes pour en faire de même et ainsi promouvoir le système.

Mme PETIT

Nous appellerons à voter contre ce vœu car les choses se font et progressent à l'initiative des habitants et des conseils de quartier. Le label CircuLivre existe dans de nombreux arrondissements de Paris, et notamment dans de nombreux quartiers du 14^e : Pernety, mais aussi place Michel AUDIARD ou Didot-Porte de Vanves.

L'initiative citoyenne est là, elle s'organise et se développe ; ce n'est pas un vœu qui va y changer grand-chose.

Nous développons déjà le mobilier urbain. Je remercie à ce sujet Didier ANTONELLI et Olivia POLSKI ; nous avons pu donner à CircuLivre et au conseil de quartier Pernety un kiosque à journaux inutilisé depuis de nombreuses années.

Dans les aménagements de nos squares et de nos promenades plantées, comme sur le futur quartier Broussais, est prévue une bibliothèque extérieure. Elle a été dessinée par les habitants et les enfants dans l'un des salons de cette future promenade plantée.

Les bénévoles du CircuLivre de la place Michel Audiard nous ont également sollicité afin que nous trouvions un système qui les aide à rendre plus accessible le dépôt et l'échange de livres.

Par ailleurs, la Ville de Paris soutient les librairies, notamment les librairies indépendantes et de quartier. Il ne s'agit pas d'acheter des livres et de les mettre en circulation, puisque tout cela se fait naturellement par les habitants.

M. ANTONELLI

Vous avez pratiquement tout dit. Il faut laisser l'initiative aux habitants et aux citoyens. CircuLivre est l'invention de deux ou trois personnes dans le 12^e arrondissement. Aujourd'hui, il en existe 43 à Paris. Il faut laisser les citoyens faire ce qu'ils ont envie de faire et ne pas monter une usine à gaz.

Cela fait plusieurs années que je travaille auprès des libraires ; je ne pense pas que l'échange soit leur vocation. Ils peuvent cependant participer, et ils le font. À Pernety, la librairie Tropiques organise deux fois par an une signature avec des auteurs qui ont écrit des livres sur le quartier ; la prochaine aura lieu en juillet.

La relation se fait naturellement, parce que les gens ont envie de le faire, et non dans un cadre formaté, avec des budgets de la Ville. Qui choisira les livres que l'on doit acheter aux libraires ? Les gens veulent donner des livres qu'ils ont aimés et les partager aux autres. Laissez-les faire tous seuls.

Il n'y a pas que CircuLivre ; il existe une armoire d'échanges de livres, dans le cinéma Les sept Parnassiens. C'est une autre façon d'échanger les livres.

Mme PETIT

Nous serons toujours en soutien.

Nous émettons donc un avis défavorable sur ce vœu.

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 145

V14 2015 23 Vœu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à l'implantation d'un arbre à livres

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs	
Pour :	6	les Républicains/UDI-MODEM	dont	1	pouvoir
Contre :	23	dont	4	pouvoirs	

V14 2015 24 Vœu déposé par Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO- MORIZET, Conseillère de Paris, et les élus du groupe Les Républicains et apparentés relatif au projet de rénovation de la prison de la Santé

M. LESAIN

Considérant que le Ministère de la Justice a fait savoir de longue date sa volonté de procéder à la rénovation complète de l'établissement pénitentiaire de la Santé, situé dans le 14^e ;

Considérant que ce projet revêt une nature toute particulière puisque, du fait du statut des bâtiments concernés, les modalités d'enquête publique, autorisations préalables, informations consultables etc, ont un caractère plus restrictif que lors de projets « classiques » ;

Considérant que de très nombreux riverains, mais aussi par exemple des parents d'élèves de l'école Jean Dolent, regrettent de n'avoir pas pu être associés à une concertation préalable en bonne et due forme, et remettent en cause un certain nombre de points du projet qui leurs semblent très problématiques (impacts en sous-sol, modification des accès du quartier de semi-liberté, aspect et gabarit des bâtiments, etc.) ;

Considérant que, lors d'une réunion récente consacrée au déroulement des travaux, un flux extrêmement important de camions et d'engins de chantier a été annoncé sur différents axes de l'arrondissement pendant plusieurs années, ce qui n'est pas sans engendrer également de nombreuses inquiétudes dans le quartier et au-delà, (90 camions par jour de 12 tonnes) ;

Sur notre proposition, le Conseil du 14^e arrondissement demande à madame la Maire de Paris de bien vouloir engager des démarches urgentes auprès de madame la Garde des Sceaux et des services du Ministère de la Justice, afin de s'assurer que la voix des riverains puisse être mieux prise en compte dans le déroulement des travaux et dans le projet de rénovation de la prison de la Santé.

Mme PETIT

J'ai eu l'occasion de m'exprimer très longuement à ce sujet lors de précédents conseils d'arrondissement. J'émet un avis défavorable.

Monsieur LESAIN, si vous voulez promettre aux riverains qu'un chantier de rénovation de prison se fait par magie, sans camions, je vous laisse leur dire. Si vous voulez aussi leur promettre que cette prison ne sera plus une prison, je vous laisse le faire.

Je retiens le fait que c'est un permis d'Etat et que les gouvernements ont toujours défendu l'idée de préserver une prison dans Paris Intra-muros. Des réponses ont été apportées sur le gabarit des bâtiments, qui n'évolue que très peu. Des images ont été présentées lors de la dernière réunion publique et des réponses ont été apportées par le groupe Vinci et par les représentants de l'Administration pénitentiaire.

Nous nous sommes engagés à répondre aux questions sur les carrières, sur l'impact des camions, et sur la voirie.

Nous suivrons de très près le déroulement de ce chantier et serons toujours à l'écoute des riverains.

M. LIEBAULT

Mesdames et messieurs Les républicains, dans votre question orale du 2 mars dernier, vous évoquiez la question des camions, à laquelle madame la Maire a très bien répondu. Vous évoquiez aussi, je cite : « l'inquiétude de la rencontre inévitable entre les écoliers de l'école maternelle Jean Dolent et les prisonniers en semi-liberté. » Vous revenez à nouveau sur ce sujet dans ce vœu, en laissant entendre que cela constituerait « un point problématique pour les riverains, qu'il faudrait consulter ».

Face au fantasme du danger que ces personnes représenteraient pour les enfants, je voudrais rappeler que si une décision de justice a mis en place un régime de semi-liberté pour certains détenus, c'est que la justice, précisément, a évalué une absence de dangerosité pour les citoyens. Sinon, elle n'aurait pas décidé cette semi-liberté. Je rappelle que la semi-liberté est un régime qui permet au condamné d'exercer à l'intérieur de l'établissement une activité professionnelle, de suivre une formation, un stage... bref, avoir une activité sociale auprès des autres citoyens.

Un accès direct à Denfert-Rochereau sera prévu pour les détenus en semi-liberté. Madame la Maire vous l'a précisé dans sa réponse.

Cette connexion à la ville est essentielle pour des personnes en réinsertion sociale, ce qui implique des relations possibles avec les riverains et leurs enfants. Les détenus ne sont pas des pestiférés.

Vous revendiquez dans votre appellation le monopole de la République : respectez-la dans ses décisions de justice

Pour ces raisons, les élus communistes voteront contre ce projet de vœu.

M. LESAIN

Je vous remercie tous les deux pour la caricature et pour le procès d'intention. Merci, Monsieur LIEBAULT de me considérer présumé innocent des pensées que vous voulez me prêter.

Certains sujets se posent sur ce chantier. La seule chose qu'a faite madame PETIT est d'avoir transcrit et transmis des réponses faites aux riverains par l'administration pénitentiaire. Le Maire du 13^e quant à lui, a seulement répondu par un courrier qui disait à peu près cela : « Je ne vais pas intervenir par rapport à l'administration pénitentiaire, car je remarque que la situation des riverains du 13^e sera sensiblement améliorée. » Qu'est-ce que cela implique pour les riverains du 14^e ?

Des vœux ont été faits de tout temps dans cette assemblée, afin de peser contre des décisions de la municipalité, pour éviter des fermetures de classe par exemple. Nous étions tous ensemble pour lutter contre des décisions non acceptables.

J'aimerais que Mme Hidalgo, qui à ma connaissance n'a jamais pris aucune position sur le dossier des riverains de la prison de la Santé (en tous cas aucune qui permette de les défendre), se positionne et se mette à leurs côtés.

Mme PETIT

Quelles questions ne sont pas réglées ? Soit vous êtes pour le maintien de la prison de la Santé, avec un quartier de semi-liberté, soit non. Lors de la dernière réunion publique, plus de 100 personnes étaient présentes, dont beaucoup de riverains du 14^e et du 13^e arrondissement. Des questions ont été posées, des réponses ont été apportées.

M. LESAIN

Et ils étaient tous satisfaits ?

Mme PETIT

Satisfaits sur quoi ?

M. LESAIN

Satisfaits d'un certain nombre de modalités.

Mme PETIT

Quelles modalités, M. LESAIN ?

M. LESAIN

Le traitement des sous-sols, l'impact du passage de 90 camions sur la chaussée.

Mme PETIT

Avez-vous des alternatives ? Les camions vont arriver par magie ? Par hélicoptère ?

M. LESAIN

Très bien ! Désintéressez-vous du dossier !

Mme PETIT

Finissez votre intervention, et nous passons au vote.

M. LESAIN

Les vœux sont un moyen de peser sur des décisions qui ne relèvent pas de nos services. Il existe 4 exemples de sujets qui préoccupent les riverains. Je peux vous en trouver d'autres.

Mme PETIT

Vous les exposerez au prochain conseil d'arrondissement du mois de septembre.

On ne peut pas porter d'évolution sur le projet !

M. LESAIN

Nous renonçons donc à avoir toute faculté d'influence sur des dossiers qui ne relèvent pas de notre décision ?

Mme PETIT

Nous sommes pour la décision qui est de maintenir une prison dans Paris intra-muros et d'améliorer les conditions des prisonniers, notamment ceux en quartier de semi-liberté.

Nous serons à l'écoute des riverains pour que tout se passe au mieux. Il n'y a pas d'effet magique qui permette d'organiser un tel chantier sans passage de camions ! Si vous voulez promettre des choses aux riverains, c'est votre problème. Je ne vous suivrai pas.

Terminez votre intervention et nous passerons au vote.

M. LESAIN

En ayant bien entendu que vous ne cherchiez plus à obtenir d'amélioration du projet. Passons au vote tout de suite, cela me suffira.

DELIBERATION N ° 146

V14 2015 24 Vœu déposé par Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO- MORIZET, Conseillère de Paris, et les élus du groupe Les Républicains et apparentés relatif au projet de rénovation de la prison de la Santé

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs	
Pour :	6	les Républicains/UDI-MODEM	dont	1	pouvoir
Contre :	23	dont	4	pouvoirs	

Mme PETIT

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu en septembre.

Merci au public d'être resté jusqu'à cette heure tardive.

La séance est levée à 00h20.